

# MADAGASCAR

## REVUE DE PRESSE - MAI 2017

### Sommaire

POLITIQUE.....	1
▶ Session parlementaire.....	1
▶ Conjoncture politique.....	2
▶ L'affaire Claudine Razaimamonjy, conseillère spéciale de la présidence.....	5
▶ Diplomatie.....	9
DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE.....	10
▶ Code de la nationalité.....	11
▶ Insécurité, dahalo, vindicte populaire, enlèvements.....	11
▶ Justice, gouvernance.....	15
▶ Santé, malnutrition.....	17
▶ Traite, droit du travail.....	18
▶ Education, droits des enfants.....	18
▶ Médias, communication.....	19
ÉCONOMIE - SOCIAL.....	21
▶ Bois précieux, exploitations minières, trafics, environnement, foncier.....	21
▶ Coopération, Banque mondiale.....	23
▶ Divers.....	24

## POLITIQUE

### ▶ Session parlementaire

**03/05 - Ouverture de la session parlementaire : une motion de censure en préparation à l'initiative du groupe parlementaire TIM.** Le président du groupe, Félix Randriamandimboisoa, effectue des démarches pour rallier d'autres députés à son projet. « *Nous ne ciblons pas une ou plusieurs personnes en particulier. Le président de la République a procédé à un remaniement qui n'apportera rien pour le pays. Les responsables de la propagation de la corruption, les responsables de l'insécurité, les responsables de détournement de deniers publics n'ont pas été inquiétés et ont été reconduits. Nous demandons le changement de ces responsables. Et s'il s'avère que le premier ministre pense être parmi ces responsables, alors sa démission est requise* », a-t-il annoncé. Pour être adoptée, la motion de censure devra recueillir les 2/3 des votants. Selon le président du groupe parlementaire TIM, les groupes Mapar et MMM auraient donné un accord de principe, permettant l'atteinte du quorum de 75 députés nécessaire pour déposer une motion de censure.

**Le président de l'Assemblée nationale a démenti l'existence de ce projet de motion de censure.** Aucune demande en ce sens ne serait parvenue au bureau permanent. Une affirmation qui contredit celle du président du groupe TIM, qui a avancé avoir l'accord de plus de 75 députés, et celle des députés Mapar qui ont annoncé leur intention d'aller au bout de cette démarche.

**12/05 - La question de l'octroi de véhicules tout terrain aux députés remise sur le tapis à l'Assemblée nationale.** Le président Jean-Max Rakotomamonjy a évoqué ce souhait lors d'un point de presse.

**17/05 - La gestion des fonds des Comités locaux de développement (CLD) continue de constituer une source de mécontentement pour les députés.** En cause, la complexité et la lenteur des procédures de décaissement, l'octroi des marchés publics et le processus de décision. Si d'après les textes, « *le fonds d'appui au développement est géré au niveau de la circonscription administrative de niveau district par le représentant de l'État qui en est l'ordonnateur secondaire* », les députés revendiquent la gestion totale du

montant versé aux CLD. La lenteur des procédures encouragerait des autorités à demander aux entreprises une commission en échange de l'accélération du déblocage des fonds.

**20/05 - Le gouvernement fait un nouveau geste en faveur des parlementaires** : deux décrets ont été pris qui améliorent leurs indemnités et avantages en nature. Il a été décidé d'augmenter à cinq pour cette année le nombre des assistants parlementaires permanents auquel a droit un sénateur. « *Cette opération de charme intervient à un moment où les relations entre le gouvernement et les Parlementaires, plus particulièrement les députés, risquent de dégénérer, avec ces rumeurs persistantes sur une motion de censure. (...) Faute des gros moyens financiers lui permettant de satisfaire les revendications sur les 4x4, le gouvernement utilise le peu dont il dispose pour faire taire les menaces* », écrit Midi.

**11/05 - Selon le président de la Chambre basse, le groupe VPM-MMM de Hajo Andrianainarivelo « ne remplit plus les conditions nécessaires pour former un groupe parlementaire »**. Deux membres auraient quitté le groupe, qui se trouverait désormais en sous-effectif, avec 3 élus, alors qu'un groupe ne peut avoir d'existence réglementaire à moins de 5 membres. Le MMM était jusqu'ici la seule formation politique d'opposition disposant d'un groupe parlementaire, ce qui permettait à son chef de file, ancien candidat à l'élection présidentielle, de postuler pour le siège de 7e vice-président, qui est celui du chef de l'opposition officielle. Cette nouvelle donne pourrait laisser le champ libre au groupe parlementaire TIM, fort de 17 membres, dont le parti vient de se déclarer publiquement opposant.

**24/05 - Les députés ont adopté la proposition de loi réglementant les « dina »**. Les modifications portent, entre autres, sur les règles de fonctionnement. La proposition avait été discutée en commission depuis 2015. La décision de faire appel à ces pactes villageois requiert désormais l'intervention de l'Organe mixte de conception (OMC). Après avoir reçu le rapport écrit du comité exécutif, « *le représentant de l'État réunit l'OMC pour la délivrance d'une réquisition tendant à l'exécution forcée de ladite décision* », stipule l'amendement. « *Dicté par la recrudescence de l'insécurité, le 'dina' est une pratique courante palliant les insuffisances de la justice et de la police. Régie par une loi de 2001 son application est assortie de risques comme l'empiètement sur les compétences des autorités judiciaires, ainsi que les excès et abus perpétrés par certains membres du comité exécutif* », rappelle L'Express, qui ajoute que les « dina » sont dénoncés par les défenseurs des droits de l'homme comme source de vindicte populaire. Pour endiguer les dérives, les députés réclament le renforcement de la formation des membres du comité exécutif et la précision des rôles et responsabilités de chaque partie prenante.

**29/05 - Une proposition de loi déposée par député Djaosera élargit les compétences de la CENI dans l'organisation des élections et limite fortement le rôle de l'exécutif**. L'entité électorale aurait notamment comme attribution « *d'établir le budget des élections correspondant aux calendriers fixés* ». Le gouvernement devrait « *assurer son insertion dans le projet de loi de finances initiale de l'année des scrutins* ». La CENI aurait également en charge la publicité du calendrier des élections dans l'année précédant les scrutins et la responsabilité exclusive du recensement des électeurs et de la révision de la liste électorale. Ces dispositions devraient, selon son initiateur, garantir l'indépendance de la CENI et contribuer à favoriser l'égalité des chances entre candidats.

## ► Conjoncture politique

**03/05 - La Chambre haute refuse de se prononcer sur la situation des sénateurs Lylison et Andriamandavy VII**. En vertu du principe de séparation des pouvoirs, Honoré Rakotomanana a remis leur sort entre les mains de la justice. S'agissant du sénateur Lylison, le président du Sénat a rappelé que le tribunal l'a déjà condamné par défaut à un de prison ferme mais il s'est abstenu de se prononcer sur une possible « *démission d'office* » de l'ancien commandant de la FIS. Suite à une demande d'avis qu'il avait adressée à la HCC sur ce sujet, la Cour s'est estimée « *incompétente* ». Honoré Rakotomanana a indiqué que le sénateur Lylison avait invoqué « *le cas de force majeure* », l'empêchant d'assister aux sessions, étant donné la menace d'arrestation qui pèse sur lui. Ce serait donc sur la recevabilité de cette défense que « *l'avis de la justice* » serait requis. « *Au sujet du sénateur Andriamandavy VII, le procureur a déjà donné son opinion* », a-t-il déclaré, ajoutant que c'est au ministère public, par le biais des procureurs, d'engager les poursuites si le « *flagrant délit* » (l'organisation d'une manifestation devant le siège du Bianco) est confirmé. Lors de la cérémonie d'ouverture de la session du Sénat, le sénateur Andriamandavy VII, présent en séance, a affiché un ostensible détachement vis-à-vis de l'agitation provoquée par sa situation.

**04/05 - Suite au remaniement gouvernemental qui a conduit à l'éviction de Roland Ravatomanga, le TIM de Marc Ravalomanana se déclare officiellement opposant**. Il engage les démarches nécessaires auprès du ministère de l'intérieur, comme l'ont fait d'autres opposants à l'instar du MMM. L'ancien président déclare : « *le régime a poussé le TIM à se ranger dans l'opposition et à rompre toute collaboration avec l'Etat* », ajoutant : « *Sans une opposition forte, il n'y a pas de démocratie* ». Roland Ravatomanga explique

que son limogeage a été décidé pour des raisons exclusivement politiques. La presse fait pourtant remarquer que dans le cadre de ses fonctions le ministre a toujours joué la carte de la solidarité gouvernementale. Aux débuts de la IV<sup>e</sup> République, le TIM a été l'un des principaux groupes parlementaires qui ont composé la Plateforme pour la majorité présidentielle (PMP). Une entité politique qui a rassemblé différents courants afin de faire barrage à l'hégémonie du Mapar d'Andry Rajoelina. Cette alliance avait ouvert la porte du gouvernement et du bureau permanent de l'Assemblée aux membres du TIM et au retour au pays de Marc Ravalomanana. La cohabitation a commencé à s'effriter en raison des différents relatifs à la reprise des activités du groupe Tiko. Les désaccords se sont accentués avec l'élection de l'ex-première dame, Lalao Ravalomanana, à la tête de la mairie de la capitale. Jusqu'ici, pourtant, le TIM n'avait pas souhaité se déclarer officiellement comme opposant et bénéficiaire ainsi du statut réservé par la Constitution. La déclaration du TIM pourrait engager une concurrence avec le MMM pour le siège de chef de l'opposition officielle à l'Assemblée. Pour l'opposante Lalatiana Ravololomanana, un accord entre le TIM et le MMM n'est pas d'actualité pour l'instant. « *Si l'on s'en tient à la manière dont le TIM dirige la capitale, je vois mal comment coopérer dans une opposition pour le bien du pays. Je souligne, néanmoins, qu'une charte de l'opposition a été élaborée en juin 2014. Les nouveaux venus ne doivent pas ignorer les étapes déjà franchies* », soutient-elle. Le président de l'Assemblée, Jean-Max Rakotomamonjy, a fait savoir que le TIM n'a pas encore envoyé de demande en vue d'être reconnu comme opposition officielle.

**10/05 - Lors du conseil de gouvernement le premier ministre a requis des sanctions sévères contre les responsables étatiques défaillants.** Une mesure qui aurait pour objectif de concrétiser les directives présidentielles, qui sont « *la mise en évidence de la visibilité de l'État, l'instauration de l'État de droit et l'ancrage de l'autorité de l'État* ». Les efforts déployés par les autorités locales en matière de lutte contre l'inflation et l'insécurité seront suivis de près, prévient-il. L'exemplarité comportementale sera elle aussi de rigueur. Un impératif que le général Girard Randriamahavalisoa, secrétaire d'État à la gendarmerie, exige de ses hommes afin d'optimiser la lutte contre l'insécurité et reconquérir la confiance de la population. La guerre contre l'insécurité et l'inflation guidera le plaidoyer du gouvernement devant le Parlement, lors du rapport d'exécution de son programme et le débat qui s'ensuivra, annonce le premier ministre.

**11/05 - Les neuf personnes appelées à composer le comité de sélection des membres du Conseil du Fampihavanana Malagasy (CFM) ont été nommées en conseil des ministres.** Elles seront chargées de recevoir les dossiers de candidatures pour la sélection des 22 membres du CFM (à raison d'un par région). Les membres de ce comité sont tenus à une obligation de neutralité politique. Leur mission devait initialement se limiter à la pré-sélection des dossiers de candidature mais en réalité, selon *Midy*, il leur serait demandé d'effectuer la sélection finale, privant les régions de l'élection de leurs représentants. Le comité est sera présidé par le théologien Emmanuel Djacoba Tehindrazanarivelo.

*Tribune* rappelle que le mandat du FFM (Filankevitry ny Fampihavanana malagasy), dirigé par le général Rabotoarison, a expiré depuis mars 2016. Le texte sur la réconciliation nationale a été voté fin 2015 mais c'est seulement maintenant que les membres du comité de sélection sont désignés. Combien de temps leur faudra-t-il encore pour nommer les membres du CFM ? « *La réconciliation nationale s'apparente à une longue marche, vraiment très longue marche* », écrit le site, qui estime que l'on rallonge la procédure de mise en place pour des raisons inavouables. Le concept de « *réconciliation nationale* » est un serpent de mer lancé par l'ancien président Zafy Albert lors de la crise politique de 2002.

Les 11 autres membres permanents du CFM seront nommés par le président de la République. Le Conseil doit sa création à un article inscrit dans la feuille de route de sortie de crise de 2011.

Pour rappel, le CFM sera le seul organe compétent pour statuer sur les demandes d'amnistie, notamment pour les crimes économiques, sur les demandes de réparation des dommages et préjudices causés aux victimes des faits liés aux événements politiques de 2002 à janvier 2014, date de fin de la Transition. Toutefois, une question s'impose, écrit *RFI* : « *à un an et demi d'un scrutin présidentiel et législatif, est-ce le meilleur moment pour lancer l'ensemble des travaux sur la réconciliation nationale ? Oui, répondent certains observateurs pour qui ce CFM pourra ériger des barrières en cas de crise préélectorale. Pas du tout, répondent d'autres, pour qui le contexte de tensions politiques actuelles ne peut qu'être exacerbé : avec deux ex-présidents qui pourraient tout deux briguer un second mandat à la présidentielle de 2018 le risque de mettre hors course l'opposition est plus que jamais réel* ».

**19/05 - Des experts en réconciliation de la SADC se sont rendus au domicile de Marc Ravalomanana.** L'ancien président a affirmé qu'une véritable réconciliation nationale devrait avoir lieu avant l'élection présidentielle de 2018. Interrogé sur la composition du comité de sélection nationale des 22 membres du CFM, le président du TIM a répondu : « *La réconciliation nationale est un processus qui doit impliquer tout le monde. A ma connaissance, la composition de ce comité de sélection nationale n'est pas le fruit d'une large consultation* ». Marc Ravalomanana a confirmé sa position quant à la nécessité d'une élection inclusive et démocratique, sans exclusive. Pourtant, les experts de la SADC ont remis sur le tapis l'Accord de Cotonou qui interdit aux auteurs de coup d'Etat de se présenter à des élections, ce qui, d'après *Midy*, excluait Andry Ra-

joelina et Hery Rajaonarimampianina, ce dernier faisant également partie des 109 personnalités de la transition sanctionnées par la communauté internationale.

**12/05 - Un an avant la fin du mandat de Hery Rajaonarimampianina, la HCJ n'est toujours pas installée.** Un début de réalisation du processus a été opéré mais il n'est pas arrivé à son terme. La nomination du représentant de la société civile qui devait y siéger n'a jusqu'à présent pas été approuvée par le chef de l'Etat. « *Ce dernier semble tout faire pour empêcher l'installation de cette Cour. Il refuse jusqu'à présent de désigner le juriste qui doit l'y représenter* », écrit Midi. Pressé de questions par les journalistes, Hery Rajaonarimampianina a affirmé qu'il ne fallait pas brûler les étapes et que cela se ferait en temps voulu : « *Lorsque l'opinion souhaite qu'une chose soit faite, elle l'exige même si les conditions ne sont pas remplies. Et si les décideurs font les choses rapidement, l'opinion doute de leur bonne foi* », a-t-il déclaré. Le représentant du Haut conseil pour la défense de la démocratie et de l'État de droit (HCDD) est, à l'heure actuelle, le seul membre qui manque à l'appel pour compléter l'effectif des juges de la HCJ. Bien que la loi instituant soutienne qu'il n'est pas nécessaire que les membres soient au complet pour être opérationnel, le HCDD n'est pas encore en place. « *Le représentant désigné par certaines entités gêne* », indiquent des indiscretions. D'autres avancent que la loi sur le Haut conseil doit encore être retouchée. La loi sur l'opposition prévoit, en effet, que *'l'opposition officielle a le droit de proposer la nomination de deux membres du HCDD'*, indique L'Express. « *Le contexte actuel ne plaide pas en effet pour la mise en place de HCJ. Toutes les affaires de corruption qui sont révélées par la presse pourraient permettre d'incriminer le chef de l'Etat, même s'il n'y est pas directement impliqué* », conclut Midi.

**12/05 - 45<sup>e</sup> anniversaire des événements du 13 mai 1972<sup>1</sup> : le préfet de police d'Antananarivo réitère l'interdiction de toutes manifestations de rue.** Seul le dépôt de gerbes sur la Place du 13-Mai est autorisé, à raison de 10 minutes par entité, et les déclarations à caractère politique sont proscrites. Toutes les manifestations organisées devront se tenir dans des lieux clos. Nonobstant ces mises en garde, le pasteur Edouard Tsarahame, porte-parole du « *Rodoben'ny Malagasy Tia Tanindrazana ho Fanorenana* » (RMTF) annonce son intention de se rendre sur cette place « *pour mener une manifestation pacifique* ».

**15/05 - La commémoration des événements du 13 mai 1072 s'est déroulée sans heurts dans la capitale.** Quatre autorisations de manifestation en lieu clos ont été délivrées par la préfecture de police tandis que le dépôt de gerbe au pied de la stèle devant l'hôtel-de-ville a été libre mais sévèrement réglementé. Quelque 600 éléments ont été mobilisés sous plusieurs formes. « *La Place a été entièrement quadrillée, occultant sinon décourageant les plus zélés des leaders et fervents défenseurs de la démocratie et de la liberté d'expression* », écrit Tribune. L'animatrice Lalatiana Rakotondrazafy a obtenu l'autorisation d'utiliser le stade annexe de Mahamasina où son association/parti politique a réclamé l'ouverture d'une station TV Free. Comme à l'accoutumée, le pouvoir n'a pas participé à cette la commémoration. Les grands partis, de l'opposition ou pro-régime, ont préféré observer le silence.

**18/05 - Conférence épiscopale : dans une déclaration du 13 mai, les évêques catholiques dénoncent la situation socio-économique et politique du pays, qui ne cesserait de se dégrader.** Ils fustigent la classe politique et interpellent sept départements ministériels : la santé, l'éducation nationale; les mines, la justice, la défense nationale, la sécurité publique et le secrétariat d'Etat à la gendarmerie. Au ministère de la santé, les évêques font constater que les pauvres n'ont pas accès aux soins médicaux dans les hôpitaux publics. Au ministère de la défense et au secrétariat d'Etat à la gendarmerie nationale, ils dénoncent la complicité de certains membres des forces de l'ordre avec les dahalo. Des éléments des forces de l'ordre continueraient à louer des armes aux dahalo et de soutirer illégalement de l'argent aux chauffeurs des taxis-brousse. « *Contentez-vous de vos salaires.* », lance la Conférence. A l'endroit du ministre des mines, les évêques dénoncent le pillage des ressources naturelles par les étrangers, sans bénéfice pour la population. Au ministre de la justice, ils reprochent les ravages de la corruption et la recrudescence des vindictes populaires, signe de l'absence de confiance des justiciables. « *Les raisons de cette situation ne sont autres que les mensonges et les dépravations qui submergent la vie publique jusqu'à étouffer la voix des personnes justes. L'argent dicte tout et devient un dieu que l'on sert jusqu'au sommet* », ajoute la Conférence. Et de conclure : « *Les politiciens ne sont plus préoccupés que par la quête des places. Ils n'ont plus le sens du bien commun* ». « *Il est de la Conférence des évêques comme il est du SeFaFi, les deux semblent prêcher dans le désert. Les déclarations se suivent et se ressemblent, d'un côté comme de l'autre, à fréquence régulière sans que cela fasse sourciller le pouvoir* », écrit L'Express.

---

<sup>1</sup> Il y a 45 ans, les étudiants se sont levés pour réclamer la démocratisation de l'enseignement et la fin de l'hégémonie de la langue française. Une manifestation réprimée par la garde prétorienne, causant près de 40 morts et des centaines de blessés. Le 13 mai 1972 marque un tournant décisif dans l'histoire de Madagascar. Début de la fin de la première République, première manifestation populaire après l'indépendance. Actuellement, cette page de l'histoire de Madagascar est vaguement évoquée dans les manuels d'Histoire. Depuis lors, la place du 13 mai représente tout un symbole. C'est en ces lieux que les trois précédentes Républiques ont chuté.

**18/05 - Deux proches du président de la République limogés.** Il s'agit d'Idealson et de Nicole Andrianarivoson qui ont occupé respectivement la fonction de directeur d'études juridiques à la présidence et de conseillère spéciale. Idealson est l'un des responsables du SMM, organisation actuellement dans le collimateur du pouvoir. La récente prise de position d'Idealson en faveur de la liberté accordée aux députés de déposer une motion de censure contre le gouvernement aurait également joué un rôle dans son limogeage. Celui de Nicole Andrianarivoson pourrait avoir un lien avec les luttes intestines que se livrent les proches du chef de l'Etat. Selon *La Vérité*, elle aurait également été causée par la demande insistante des bailleurs de fonds.

**23/05 - Le président de la République, accompagné de son épouse et d'une forte délégation gouvernementale, se lance dans des opérations de distribution de vives aux familles nécessiteuses à travers tout le pays.** L'opération inaugurale, menée dans la capitale à grand renfort de publicité, a bénéficié à 8 000 personnes réunies dans le stade de Mahamasina. Le chef de l'Etat explique que ce geste est destiné à exprimer sa compassion pour les populations déshéritées. *Tribune*, qui se fait l'écho de cette manifestation, rappelle les récents propos tenus par le Conférence épiscopale : « *Est-ce que vous croyez que ces petits dons faits par ici et par là suffisent pour calmer les pleurs du peuple. Souvenez-vous de vos promesses et du serment que vous avez conclu ensemble avec le peuple lors de la propagande* ». Marc Ravalomanana, conseiller spécial de la maire d'Antananarivo, a fustigé cette « *manifestation sociale à visée politique* » qui n'a pas fait l'objet d'une demande d'autorisation auprès des autorités municipales.

**26/05 - Les entités d'opposition lancent une offensive contre le pouvoir en proposant une nouvelle transition.** Regroupées au sein d'un nouveau front dénommé « *Forces de changement* » (« *Dinika ho an'ny Fanavotam-pirenena* » - DFP), elles avancent un projet de convention qui prévoit une cogestion des affaires nationales sous la houlette d'un « *Comité national du salut public* » (CNSP). La convention servirait de loicadre à « *une transition vers la Ve République* ». Le préambule maintient que les élections présidentielles devront se tenir en 2018. Avant cette échéance, toutefois, les initiateurs prévoient l'organisation d'un référendum constitutionnel. « *C'est un processus légal que nous entamons. Dans cette démarche, nous appelons à un dialogue afin de parvenir à des consensus* », déclare l'un des chefs de file du DFP. La proposition sera défendue devant les chefs d'Eglises du FFKM et devant la communauté internationale. L'appel, adressé à toutes les forces vives du pays, syndicats, fonctionnaires et société civile, s'inspire de la Convention du Panorama du 31 octobre 1991. L'avant-projet prévoit que le chef de l'Etat soit parmi les signataires. Le texte stipule la dissolution des institutions législatives, du gouvernement et de la Ceni. Une Assemblée constituante, un Conseil de réconciliation nationale, un Conseil économique et social, ainsi qu'un gouvernement d'union nationale, seraient érigés. Le président de la République resterait en place, avec un pouvoir sensiblement restreint. Le premier ministre serait investi « *des pleins pouvoirs* ». Pour *L'Express*, malgré les difficultés qu'il rencontre, « *il semble peu probable que le président Rajaonarimampianina concède à adhérer à la nouvelle démarche des Forces de changement* » qui met directement en cause la légitimité de son pouvoir, acquis par les urnes.

**30/05 - Rivo Rakotovo, président du parti présidentiel HVM, oppose une fin de non-recevoir au projet de convention présenté par le front « Forces de changement ».** « *Nous sommes ouverts au dialogue et écoutons tout le monde (...). Cela fait trois ans que le parti existe. Certes, tout ne va pas pour le mieux. Seulement, ce n'est pas une raison pour revenir à la mauvaise pratique qui est de tout dissoudre et de repartir à zéro* », affirme-t-il, soutenant que cette initiative pourrait avoir pour objectif de redistribuer des sièges au profit d'hommes politiques qui ont été écartés. « *Je pense qu'ils pourraient attendre jusqu'aux prochaines élections. Ils ont un an et demi pour convaincre les électeurs. Laissons la population décider* », a-t-il conclu.

**31/05 - Le conseil de gouvernement décide que, jusqu'à nouvel ordre, toute manifestation sur la voie publique est interdite.** Ceci dans le souci de préserver l'ordre public durant la fête nationale du 26 juin. On ignore si les spectacles et bals populaires en extérieur seront également interdits. Les autorités avaient déjà pris une mesure similaire en 2016, ce qui n'a pas empêché que soit commis un attentat au stade de Mahamasina le jour de la fête de l'indépendance. Le ministre de la communication soutient que cette décision « *n'est nullement une réaction à la démarche engagée par les Forces de changement* ».

## ► L'affaire Claudine Razaimamonjy, conseillère spéciale de la présidence

**02/05 - Claudine Razaimamonjy est-elle toujours hospitalisée à l'HJRA ?** Jusqu'à présent, tout a été fait pour accréditer sa présence. Les canaux officiels l'ont fait savoir et la directrice de l'hôpital ainsi que certains membres du personnel l'ont confirmé. Mais aucune personne étrangère au service n'a pu attester du bien-fondé de ces affirmations. Le barrage mis en place par les autorités devant sa chambre suscite le doute. Des magistrats de la chaîne pénale anti-corruption venus faire la constatation ont été refoulés par le beau-frère de la conseillère, le sénateur Riana Andriamandavy VII et ses gardes du corps. Cette visite inopinée

aurait pourtant obtenu l'autorisation du procureur de la République, du directeur de l'HJRA et de l'administration pénitentiaire. Pour certains, le comportement du sénateur confirmerait les rumeurs selon lesquelles Claudine Razaimamonjy a disparu après son retour de Maurice. Dans le même temps, dans un communiqué, le CSM a adressé une mise en garde à « *certaines magistrats* », leur rappelant leurs droits et devoirs. Une mise au point qui semble à certains observateurs destinée aux membres du SMM qui se sont enhardis ces derniers temps et ont réclamé la transparence dans la gestion de cette affaire.

**04/05 - Une délégation composée, entre autres, des juges de la Chaîne pénale et de la présidente du SMM, Fanirisoa Ernaivo - en qualité de substitut du procureur - a effectué un contrôle de détention à l'hôpital HJRA.** Les autorités judiciaires ont confirmé la présence physique de Claudine Razaimamonjy. Un doute plane toutefois sur son état de santé. Aucune information n'a été dévoilée à propos du résultat des examens médicaux qu'elle a subis à l'île Maurice. Fanirisoa Ernaivo affirme que la conseillère n'est pas gravement malade. « *Même si je ne suis pas médecin, je peux constater qu'elle ne souffre pas* », a-t-elle confié. Le SMM envisagerait de faire procéder à une contre-expertise médicale. Les responsables de la justice pourraient également retenir cette option afin de mettre un terme aux polémiques, faire en sorte que la procédure puisse reprendre son cours et que la prévenue puisse, si son état le permet, être transférée à la maison centrale d'Antanimora. Une décision qui relève du juge d'instruction de la Chaîne pénale.

**La grogne des magistrats se poursuit. Le SMM exige « une déclaration officielle et publique » du chef de l'Etat sur l'indépendance de la justice.** Il dénonce une « *violation répétitive et généralisée de la loi* », faisant référence notamment à l'affaire Razaimamonjy. Les syndicalistes ont organisé des sit-in devant les 42 tribunaux du pays pour exiger du chef de l'Etat qu'ils prennent des mesures pour garantir cette indépendance. Près de 80 magistrats se sont notamment rassemblés sur le parvis de la Cour suprême d'Antananarivo. « *Stop à l'impunité* », indiquaient leurs banderoles. Pour faire entendre ses revendications, le syndicat a décidé d'adresser un courrier au chef de l'Etat pour dénoncer l'« *ingérence de l'exécutif dans les affaires de justice* », les « *menaces* » et « *intimidations* » dont les magistrats seraient l'objet. La missive du SMM conclut que « *la restauration d'un Etat de droit ne saurait se faire sans le respect de l'indépendance de la justice et la reconnaissance constitutionnelle, morale et matérielle du pouvoir de juger* ». Pour les magistrats, cette affaire est un exemple parmi tant d'autres mais c'est la goutte d'eau qui a fait déborder le vase parce que le ministre de la justice lui-même a été instrumentalisé pour faire soustraire une personne placée en garde à vue.

**05/05 - Le Conseil supérieur de la magistrature (CSM) répond au SMM.** À l'issue de sa session de fin avril, il a publié une note à l'endroit des magistrats. Un acte dans lequel l'organe de gestion des carrières et de sanction « *réaffirme son attachement ferme au respect de l'indépendance du magistrat et de la justice, principe à valeur constitutionnelle* ». La note soutient que le CSM « *accordera sa protection, dans la mesure de ses pouvoirs légaux, aux magistrats qui refusent, dans le respect de la loi, les atteintes à l'indépendance du magistrat, d'où qu'elles viennent* ». La missive précise néanmoins « *qu'il est du devoir de chacun de respecter le serment qu'il a prêté à l'entrée dans la magistrature* », à savoir « *juger selon la loi, la justice et l'équité, sans discrimination* ». Le juge s'engage également à préserver le secret de l'instruction et à respecter l'intégrité et la probité requises par son statut. Dans le contexte actuel où la magistrature hausse le ton contre les ingérences, la note pourrait être perçue, fait-on remarquer, comme une réponse avant l'heure de cet organe aux exigences du syndicat des magistrats formulées début mai.

**Hubert Raharison, bâtonnier de l'Ordre des avocats, demande que la procédure judiciaire suive son cours.** « *L'affaire Razaimamonjy doit être menée à terme* », déclare-t-il. Pour cela « *il faut que le juge puisse travailler dans la sérénité, sans la pression de qui que ce soit, d'une quelconque entité, ni syndicat* », ajoute-t-il, arguant les impacts que cela pourrait avoir sur la confiance des justiciables. L'intervention est interprétée comme une réprimande adressée au SMM. Sur sa page Facebook, l'un des vice-présidents du syndicat a rétorqué : « *si la population n'a plus confiance en la justice, les avocats aussi y sont pour quelque chose. Ne vous distinguez pas de l'appareil judiciaire, on est tous responsable* ».

**06/05 - Le président de la République s'exprime sur l'appel du SMM à son endroit : « Mon silence est déjà une manière de m'exprimer et veut dire beaucoup de choses »**, déclare le chef de l'Etat. *J'ai déjà dit beaucoup de choses sur le sujet, maintenant, que chacun prenne ses responsabilités. (...) Le président n'est pas obligé d'accourir à chaque fois que des entités parlent*. Pour L'Express, il est difficile d'affirmer que ces propos constituent la réponse du président à l'appel des magistrats mais c'est la première fois néanmoins, qu'il évoque en public leurs revendications. Dans son intervention Hery Rajaonarimampianina a déclaré : « *Je n'ai cessé de le dire, l'absence de bonne gouvernance et d'Etat de droit a conduit notre pays dans la situation déplorable où il se trouve aujourd'hui. Les textes et les structures sont là, mais ce sont les personnes chargées de les appliquer et les faire marcher qui sont les plus importantes. (...) Le pays a besoin de sécurité et d'une justice apaisante* ».

**06/05 - « La justice pour tous », réclament les syndicats malgaches, qui apportent leur soutien au SMM.** Ils fustigent le bâtonnier de l'Ordre des avocats, Me Hubert Raharison, qui accuse les magistrats d'acharnement sur le dossier de la conseillère du président. Le secrétaire général de la plateforme Solidarité syndicale de Madagascar (SSM), Jean-Raymond Rakotoniasy, rappelle que le SMM s'intéresse également à d'autres dossiers sensibles, tels que ceux d'Air Madagascar, de la Jirama ou du port de Toamasina. S'agissant de l'affaire Razaimamonjy, il déclare : « *Que personne ne s'immisce dans cette affaire pour que la justice puisse exercer son travail correctement* ».

**08/05 - Le sénateur Riana Andriamandavy VII, convoqué par la gendarmerie pour enquête, a quitté librement le pays pour Guangzhou, en Chine.** Comme sa présidente l'avait annoncé, le SMM a porté plainte contre le beau-frère de la conseillère. Il lui est reproché d'avoir proféré des menaces sur les réseaux sociaux contre le bureau du syndicat et d'avoir organisé la caillassage du siège du Bianco lors de l'audition de la femme d'affaires. Des faits qualifiés d' « *incitation à la révolte* » par le procureur général de la Cour d'appel, Jacques Randrianasolo, qui avait ordonné à la gendarmerie de convoquer l'intéressé. On ignore le motif de ce départ précipité pour l'étranger alors que la session ordinaire du Parlement vient de s'ouvrir. Le président du Sénat, Honoré Rakotomanana, souligne que Riana Andriamandavy VII est en déplacement à l'étranger à titre privé et n'y effectue pas de mission en sa qualité de sénateur ou de vice-président de la Chambre haute. La presse croit savoir que la procédure de flagrant délit a été enclenchée. Il ne serait donc pas nécessaire de demander la levée de l'immunité parlementaire du sénateur, même s'il fait partie bureau permanent. Aucun mandat d'arrêt n'a encore été lancé. Le bureau du Sénat n'aurait pas encore été avisé de l'existence d'une poursuite judiciaire contre le leader du HVM Fianarantsoa. Le procureur général affirme que Riana Andriamandavy est sous le coup d'une interdiction de sortie du territoire (IST)

**11/05 - « La gendarmerie essaye-t-elle d'épargner le sénateur Andriamandavy ? », s'interroge Tribune.** La gendarmerie a maintes fois répété qu'aucune convocation pour enquête n'a été émise à l'endroit du sénateur. Or le tribunal d'Antananarivo affirme qu'une plainte a été déposée par la présidente du SMM. Le procureur général a adressé un « *Soit Transmis* » pour enquête et éventuellement déferrement à la Section de recherches de la gendarmerie nationale. Quelques jours après, on apprenait que le sénateur était parti précipitamment en Chine. Une rumeur prétend que le limogage du secrétaire général à la gendarmerie, le général Paza Didier Gérard, serait dû à son refus de protéger le milliardaire. Quelle décision va prendre son successeur, le général Girard Randriamahavalisoa ? Pour *Tribune*, reste à savoir quand Riana Andriamandavy va revenir au pays et même s'il rentrera ...

**12/05 - Les fusibles de l'affaire Claudine Razaimamonjy.** Pour *Midi*, le ministre TIM de l'eau, Roland Ratomanga, et le secrétaire d'Etat à la gendarmerie, le général Paza Didier Gérard, ont été limogés en raison de leur attitude dans cette affaire. Le premier pour avoir refusé de défendre publiquement la cause de la conseillère, le second pour avoir effectué en plein jour l'arrestation spectaculaire de Claudine Razaimamonjy au stade de Mahamasina. Un troisième fusible vient de sauter : le général Florens Rakotomahanina, commandant de la circonscription de gendarmerie de la capitale, aurait été limogé pour avoir exécuté la réquisition du Bianco imposant à cinq de ses hommes de procéder à l'arrestation de Claudine Razaimamonjy.

**12/05 - Le SMM réitère son appel à une déclaration solennelle du chef de l'Etat pour l'indépendance de la justice.** « *Lorsque l'on demande son avis à une personne et qu'elle préfère garder le silence, il est souvent difficile de deviner ses intentions* », déclare Rojovola Bora, vice-présidente du syndicat. Un membre de la présidence soutient que garder le silence est une manière de ne pas interférer dans l'indépendance des entités en charge de l'affaire. Cette source ajoute que « *contrairement aux idées reçues, Claudine Razaimamonjy n'est pas conseillère de la présidence* ». Dans un communiqué, le ministère de la communication soutient que, s'agissant d'une affaire pénale concernant une citoyenne lambda, le président n'a pas à prendre position.

**13/05 - Une décision de saisie conservatoire des biens de Claudine Razaimamonjy a été prise par la Chaîne pénale.** Un peu plus d'un mois après son audition par l'entité judiciaire anti-corruption le dossier connaîtrait donc une évolution. Une source judiciaire explique qu'en matière de délinquance économique telle que le blanchiment d'argent, « *les mesures conservatoires comme la saisie ou l'interdiction de sortie du territoire (IST) sont automatiques* ». L'acte devrait notamment conduire au « *gel de son ou de ses comptes bancaires* » par le biais d'une ordonnance du juge. Un arrêt du magistrat en charge du dossier devrait, aussi, être communiqué au conservateur du service des domaines pour signifier que les biens immobiliers de la prévenue ne pourront plus être cédés, jusqu'à la fin de la procédure. Si l'accusée est condamnée, les éléments de son patrimoine, considérés comme objets ou fruits du délit financier, seraient confisqués. Charge à la prévenue, de prouver devant le tribunal que ses avoirs n'ont pas été mal-acquis.

**Le directeur général du Bianco, Jean-Louis Andriamifidy, déclare qu'en plus des deux dossiers déjà transmis au parquet de la Chaîne pénale anti-corruption, quatre autres affaires de corruption, de dé-**

**tourneement et de blanchiment d'argent impliquant la conseillère sont en cours d'instruction.** A cet effet, les enquêteurs ont déjà remis une convocation à la prévenue et à ses avocats mais l'état de santé de celle-ci imposerait de différer la comparution. Les investigations nécessiteraient en outre des vérifications et des expertises sur le terrain. L'intéressée aurait fait savoir qu'elle refusera de coopérer pour ces quatre nouveaux chefs d'inculpation. Trois présumés complices sont recherchés pour les deux premiers dossiers. Pour l'heure, seule une personne déférée à la Chaîne pénale avec la patronne de l'hôtel A&C a été incarcérée. Deux jours avant le déferrement, une autre personne avait été évacuée à l'HJRA.

**Le sénateur Andriamandavy VII est rentré au pays après son bref séjour en Chine** « *sans qu'aucune mesure spéciale n'ait été appliquée à son encontre* », indique une source auprès des autorités de l'aéroport d'Ivato. Frappé désormais d'une IST, l'élu de Fianarantsoa ne pourra plus quitter le pays jusqu'au dénouement de l'affaire.

**16/05 - Claudine Razaimamonjy est-elle sortie de l'hôpital ? Des bruits courent selon lesquels elle aurait quitté l'HJRA pour une destination inconnue,** à bord d'un convoi d'ambulances et de 4x4. La femme d'affaires aurait déposé une demande de liberté provisoire mais le juge en charge de l'affaire n'aurait pas encore statué. « *La politique pénale dicte qu'un présumé auteur d'acte de détournement de deniers publics doit faire l'objet d'un mandat de dépôt systématique et non de liberté provisoire* », rappelle Les Nouvelles.

**17/05 - Après une visite inopinée du substitut du procureur, présidente du SMM, Fanirisoa Ernaivo, difficilement accordée, il s'avère que la conseillère est toujours sur son lit d'hôpital.** Des doutes subsistaient quant à l'identité de la patiente, qui cachait son visage sous ses draps. La visiteuse a obtenu d'être autorisée à prendre une photo. Des éléments de l'Emmo/Reg ont été aperçus sur place. Apparemment, la patronne de l'hôtel A&C bénéficie d'un traitement de faveur, écrit *Midi*. Elle reçoit de nombreux visiteurs, parmi lesquels des parlementaires et des élus locaux. Face à cette situation, Fanirisoa Ernaivo a interpellé les responsables de l'HJRA. « *Les visites doivent être réglementées et la détenue doit avoir un cahier de visite. Seuls ceux qui disposent d'un permis de communiquer peuvent visiter avec la détenue* », a-t-elle rappelé.

**18/05 - Accusée de déstabilisation, Fanirisoa Ernaivo serait menacée de poursuites judiciaires,** selon *Midi*, qui se réfère au dernier communiqué du conseil de gouvernement évoquant des poursuites judiciaires contre des magistrats. « *Le premier ministre a donné un ordre formel et catégorique aux membres du gouvernement concernés pour prendre des mesures fermes contre tout acteur de déstabilisation, quel qu'en soit son statut. Et ce, jusqu'à ouvrir des poursuites judiciaires même contre certains magistrats ayant abusé de leurs prérogatives légales* », peut-on lire dans ce texte que nombre d'observateurs considèrent comme une menace à peine voilée lancée à l'encontre notamment de la présidente du SMM. « *La lutte pour le respect de l'Etat de droit est donc désormais considérée comme une manœuvre de déstabilisation* », juge le quotidien.

**20/05 - Le ministre de la communication, Harry Laurent Rahajason, soutient que le cas de la présidente du SMM a bien été évoqué au cours du dernier conseil du gouvernement,** contrairement aux dénégations du premier ministre qui tente de calmer le jeu. « *Ce fut au cours des débats dudit conseil, relatifs aux agissements de la présidente du SMM, qu'il a été évoqué l'éventualité et/ou la possibilité de prendre des mesures, disciplinaires et/ou judiciaires, contre sa personne, face aux menées qu'elle a dernièrement entreprises à l'HJRA sur l'affaire Claudine Razaimamonjy* », indique-t-il dans un communiqué.

**19/05 - Dans un communiqué de presse le SMM répond au communiqué du conseil du gouvernement.** « *Menacer les magistrats qui usent de leurs prérogatives légales dans un communiqué officiel du gouvernement est considéré par le syndicat comme étant un acte de déstabilisation de l'institution judiciaire, soutient-il. Le SMM est offensé par la position et l'implication directe du gouvernement dans l'affaire Claudine Razaimamonjy, alors que lui-même a déclaré que cette affaire n'était pas celle de l'Etat. Pour le SMM, si cette affaire n'est pas une affaire d'Etat, l'attitude du gouvernement en déclarant dans un communiqué officiel les menaces de poursuites judiciaires contre les magistrats faisant leur travail est étonnante* », indique le texte. « *Les magistrats assurant leurs fonctions ne font qu'appliquer les dispositions légales et en aucun cas leurs actes durant l'exercice de leur fonction ne sauraient être considérés comme des actes de déstabilisation (...). Des poursuites judiciaires envers les magistrats faisant leur travail (...) relèvent de la pure volonté de faire obstruction à la bonne marche de la justice* », peut-on encore lire, dans une allusion à la visite de contrôle du parquet à la patiente hospitalisée.

**19/05 - La direction du CHU porte à la connaissance du public que toutes les personnes hospitalisées dans l'établissement jouissent du statut de malades requérant des soins médicaux et relèvent de la charte des malades.** Elle précise ainsi que toute personne requise pour accomplir une mission auprès



du CHU doit respecter la souveraineté de l'hôpital, en sollicitant sa direction pour l'exécution de la mission assignée. « *L'accomplissement d'une mission doit se conformer aux règles de la procédure administrative et à l'organisation des services de soins. Dorénavant toute transgression à ses règles ne sera plus tolérée* », indique le communiqué.

**22/05 - Claudine Razaimamonjy, hospitalisée depuis 45 jours, n'est plus en règle par rapport au régime fixant le régime d'hospitalisation des détenus**, écrit *Midi*. Celui-ci stipule que toute hospitalisation supérieure à 45 jours doit être appréciée par une commission composée du médecin chef de l'HJRA, du médecin-chef de la division santé du ministère de la justice et de deux chirurgiens. D'après une circulaire de rappel, « *les centres hospitaliers ne sont pas des établissements destinés à assouplir les conditions de détention de certains détenus, lesquelles conditions doivent être les mêmes pour tous. (...) L'hospitalisation doit être en effet motivée et ne doit en aucun cas, être une échappatoire à la détention* ». « *Je ne sais pas qui doit convoquer la réunion de cette commission. Ce que je peux dire est qu'elle ne s'est pas encore réunie pour décider du sort de cette patiente. Quant à nous, nous continuons à la soigner comme les autres malades* », a déclaré un responsable de l'HJRA.

**23/05 - Le dossier Riana Andriamandavy VII en stand-by**. Le sénateur HVM n'a pas encore reçu sa convocation « *pour enquête et éventuellement en vue d'un déferrement* », alors que l'audition des plaignants est finalisée et que le « *Soit transmis* » du procureur général près la Cour d'appel remonte à début mai. *Midi* suspecte le pouvoir de chercher à étouffer la procédure.

**24/05 - Le dossier relatif aux poursuites judiciaires contre Riana Andriamandavy VII aurait été transmis par la gendarmerie au procureur général près la Cour suprême, à la demande de ce dernier**, selon *Midi*. Une opération considérée dans les rangs du SMM comme « *du jamais vu dans l'histoire de la justice malgache* », rapporte *Midi*. On ignore les motifs de cette demande mais des observateurs estiment qu'elle pourrait jouer en faveur du sénateur. Jusqu'ici, la brigade de recherches n'a pas encore été dessaisie de l'affaire. Ranary Robertson Rakotonavalona, procureur général près la Cour suprême, affirme ne pas avoir demandé la transmission du dossier de la brigade des recherches de la gendarmerie nationale.

**26/05- Les membres du SMM prévoient d'effectuer un contrôle généralisé des détenus bénéficiant d'une hospitalisation**. La situation de la conseillère spéciale du président de la République ne constituerait pas un cas unique. D'autres prévenus de marque jouiraient des mêmes dispositions qui les font échapper à un placement ou un maintien sous mandat de dépôt. C'est le cas, entre autres, de l'ancien vice-président du CST, Alain Ramaroson, de l'ancien directeur de cabinet du ministère de la communication, Nivo Ratiarison, ou encore du président de l'association Hafari Malagasy, Jean Nirina Rafanomezantsoa.

**27/05 - Tribune titre : « La malade imaginaire sème la confusion »** : « *A cause de cette affaire tout le monde est contre tout le monde. La présidence contre Claudine, le gouvernement et la présidence contre le SMM, l'hôpital HJRA contre le SMM, les pénitenciers contre le gouvernement, l'opinion contre le HVM le gouvernement et la présidence.... Et pendant tout ce temps-là, les vrais problèmes sont oubliés, tout occupés qu'ils sont à protéger la 'bienfaitrice' du HVM* ».

**30/05 - Le ministère de la justice se dit prêt à mettre en place la commission spéciale ad hoc en vue de réaliser une contre-expertise médicale sur l'état de santé de la conseillère**. Le DG du Bianco, Jean-Louis Andriamifidy a fait savoir qu'une enquête a été ouverte au sujet de l'évacuation sanitaire de Claudine Razaimamonjy à Maurice.

## ► Diplomatie

**08/05 - Election présidentielle française : pour Tribune « l'érection de Macron (...) fait fantasmer les Malgaches (...) Certains rêvent à présent de voir émerger un 'Macron de Madagascar', qui arriverait à s'imposer de la même manière dans le paysage politique face aux dinosaures et aux vautours. Mais ce serait une utopie. Les systèmes politiques français et étatsunien permettent à un Macron, à un Obama ou à un Trump de se révéler, pour un certain nombre de raisons qui permettent le débat et la compétition équitable. A Madagascar, la corruption sera toujours le facteur déterminant, à coups de felaka pour les journalistes, de distribution de 'seza' pour les politiciens, de retours d'ascenseurs pour les trafiquants de bois de rose, ou de T-Shirt et concerts pour les électeurs. A Madagascar, quelqu'un jugé comme rival dangereux comme Macron aurait déjà reçu quelques contrôles fiscaux, si ce n'est une accusation de bombinettes artisanales »**.

**09/05 - Lors d'un dialogue stratégique le gouvernement a assuré aux partenaires techniques et financiers (PTF) que les enquêtes sur les affaires Bekasy et Razaimamonjy seront menées à terme**. Durant près de deux heures, des membres de l'équipe gouvernementale, les responsables de la lutte contre la corruption et les partenaires internationaux ont discuté à huis-clos du « *renforcement des organes de lutte*

contre la corruption, la lutte contre les trafics et la transparence financières du milieu politique ». Selon le communiqué final, « le gouvernement, à travers le premier ministre, a renforcé sa détermination et sa volonté de lutter contre le fléau de la corruption ». Les deux parties « ont souligné l'importance de partager les informations et d'œuvrer dans la transparence ». Une source citée par *L'Express* ajoute que « les PTF ont profité de ce dialogue stratégique pour s'informer sur les actualités du moment et la partie malgache les a rassuré sur l'évolution de la situation ». Violette Kakyomya, coordinatrice du Système des Nations unies, a invité « le gouvernement à partager plus d'informations sur les événements nationaux. Ça peut nous aider, dit-elle, à continuer à travailler avec le gouvernement et les organismes nationaux pour la lutte contre la corruption ». Devant les partenaires, le chef du gouvernement a affirmé : « Nous sommes convaincus que Madagascar doit lutter contre la corruption. Nous sommes conscients que beaucoup reste à faire. Laissons la justice faire son travail. Je vous demande de nous accompagner. (...) Je formule l'engagement du gouvernement en faveur de la lutte contre la corruption et nous encourageons toutes les structures concernées dont la justice, le Bianco à œuvrer dans un esprit d'impartialité ». L'affaire Razaimamonjy a suscité une vive émotion dans les milieux diplomatiques, qui se préoccupent également de l'évolution d'autres affaires encore en stand-by auprès du Bianco, parmi lesquelles le dossier de l'opérateur en bois de rose Johnfrince Bekasy. Au micro d'une station privée de la capitale, Antonio Sanchez Benedito, ambassadeur de l'UE, a notamment déclaré : « En tant que partenaire, nous constatons la volonté et les efforts du gouvernement dans la lutte contre la corruption. (...) Il y a toujours des cas particuliers mais cela ne devrait pas remettre en cause la vision d'ensemble. Il n'y a aucun pays libéré de la corruption, l'important est d'avancer, d'éviter l'impunité et de renforcer l'autonomie des institutions en charge de la lutte »

**10/05 - Iles Eparses : « Le dossier toujours sur la table », selon Hery Rajaonarimampianina.** Pour le chef de l'Etat, interrogé par *RFI* suite à l'annonce de l'élection d'Emmanuel Macron, « il n'y a lieu de rouvrir le dossier » car il est toujours d'actualité. Pour *Tribune*, cela signifie que Madagascar attendra le bon vouloir des nouvelles autorités françaises. L'ambassadrice de France, Véronique Voulard-Aneini, s'est déjà exprimée sur le sujet en affirmant que les îles Eparses « appartiennent à la France ». La ministre de l'écologie, Ségolène Royal, a d'ailleurs accordé il y a quelques mois des permis d'exploration à des compagnies pétrolières.

**15/05 - Trois navires de guerre chinois font une escale technique à Toamasina.** Une première qui intrigue l'opinion. Ils venaient de terminer une mission d'escorte de cargos dans les eaux somaliennes. Pour *L'Express*, « avec cette 'escale technique', la Chine veut opérer une opération de charme diplomatique, notamment, en matière de coopération militaire. Un domaine où les États-Unis, la France et l'Union européenne, entre autres, accélèrent la cadence. Un intérêt qui s'explique par la position stratégique de Madagascar, dans la zone Sud-Ouest de l'océan Indien et du canal de Mozambique ».

**18/05 - La Norvège va appuyer le cycle électoral.** Partenaire de longue date de Madagascar, le royaume de Norvège a appuyé et continue de soutenir la Grande île dans plusieurs domaines. « Nous planifions cette année un appui au processus du cycle des prochaines élections présidentielles et parlementaire, à travers Le PNUD et la SACEM, tout en espérant que ces élections se passent dans une ambiance paisible, transparente et démocratique », déclare un membre de l'ambassade. La Norvège va également apporter son appui à la réalisation des ODD en intervenant dans le domaine de l'éducation.

## **DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE**

**17/05 - Le Département d'État américain publie son rapport annuel sur l'état des droits de l'homme dans le monde. Concernant Madagascar, le règne de l'impunité est souligné<sup>2</sup>.** « Parmi les abus (...) les plus importants, il y a l'incapacité du gouvernement à assurer un État de droit, résultant de la corruption et de l'impunité ainsi que des abus venant des forces de l'ordre », lit-on notamment dans les 27 pages de ce rapport. En conclusion, il est noté que le gouvernement punirait ou poursuivrait rarement les responsables de ces abus et que l'impunité demeure un problème. *L'Express* observe qu'une nouvelle fois, le rapport n'est pas tendre envers Madagascar : « des cas d'atteintes aux droits humains tels que les conditions carcérales difficiles, le manque d'indépendance judiciaire, la discrimination sociétale, les violences contre les femmes, ou encore, les abus sur les enfants et les traites de personne ont, encore, été mis en exergue ». Les vindictes populaires n'ont pas échappé au rapporteur : « La justice populaire est survenue tant en milieu rural qu'urbain, en grande partie à cause de la criminalité et du manque de confiance du public dans la police et la justice. (...) Les autorités ont parfois arrêté les auteurs mais la crainte de faire ressurgir la colère a entravé l'efficacité de la poursuite ». Le Département d'État épingle par ailleurs « les assassinats arbitraires » et les abus des forces de l'ordre. Il soulève des cas d'exactions et parle même d'« homicides arbitraires ou extra-judiciaires de suspects criminels » perpétrés durant les missions de lutte contre les voleurs de bovidés.

<sup>2</sup> Cf. Blog Justmad - <http://p0.storage.canalblog.com/03/49/448497/115961211.pdf>

« Bien que le gouvernement ait promis d'enquêter sur de nombreuses prétendues exécutions de représailles, en 2015, aucun résultat de ces enquêtes n'a été rendu public ».

**26/05 - La CNIDH a profité de la journée de l'UA pour « appeler l'Etat malgache à ratifier deux protocoles, tous deux importants pour la protection des droits humains dans le contexte national actuel ».** Il s'agit du Protocole relatif à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples portant création d'une Cour africaine de justice et des droits de l'homme (signé en 1998), et du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique (signé en 2004).

**27/05 - « Examen périodique universel » (EPU) :** en application des dispositions du Pacte International relatif aux droits civils et politiques (PIDCIP), l'État devrait présenter son rapport devant le Comité des droits de l'homme au mois de juin. Il s'agit - d'après les explications reçues - du « cinquième rapport périodique sur les mesures d'ordre législatif, judiciaire, administratif ou autres adoptées et sur les progrès réalisés ». Un rapport dit « alternatif » est en cours d'élaboration par des organisations de la société civile. L'atelier de rédaction de ce rapport est animé par 30 participants représentant les ONG, les associations professionnelles et les émissaires des milieux universitaires.

## ► Code de la nationalité

**10/05 - Réforme du code de la nationalité : l'UNHCR satisfait.** Il a adressé ses remerciements à l'Assemblée nationale pour les efforts fournis dans le cadre de la réforme de ce code en adoptant la loi du 27 février 2017. Cette modification prévoit que la femme malgache puisse désormais transmettre sa nationalité à ses enfants, au même titre que le père malgache, et ce indépendamment de sa situation matrimoniale. Ces nouvelles dispositions, qui ont un caractère rétroactif, font sortir Madagascar de la liste des 27 pays où la femme fait encore l'objet de discrimination par rapport au droit d'accès à la nationalité. L'UNHCR souligne toutefois que d'autres points restent encore à résoudre et sollicite, pour ce faire, une entière collaboration de l'Etat.

## ► Insécurité, dahalo, vindicte populaire, enlèvements

**03/05 - Les notables du district de Sakaraha alertent les autorités sur la recrudescence de l'insécurité dans leur circonscription et dans le Sud en général.** « La population du district et de ses environs vit littéralement sous la coupe des malfaiteurs de tout acabit », affirme l'ex-parlementaire de la Transition, Jean-Paul Ratsimbazafy. Il lance un appel au pouvoir pour que les forces de l'ordre remplissent plus efficacement leur mission et soient dotées des moyens adéquats pour faire face à des adversaires de mieux en mieux équipés. Les récents changements intervenus à la tête de la gendarmerie et de la police nationale tardent à ses yeux à faire sentir leurs effets. Les notables attirent également l'attention des parlementaires sur la généralisation des vindictes populaires. Ils pointent enfin du doigt la corruption qui sévit parmi les représentants locaux du pouvoir central.

**09/05 - Ambatofinandrahana - Les dahalo menacent d'attaquer la gendarmerie et le bureau de la police.** Une bande, conduite par le redouté Razily, a mené trois attaques en une semaine. « Nous tenons à préciser que lors d'un dernier affrontement (...) les dahalo étaient armés de kalachnikovs toutes neuves avec trois sacs remplis de munitions », indique le responsable local de la police. « La kalachnikov et la tenue de combat d'un gendarme et d'un policier venus en aide aux fokonolona ont été emportés par les dahalo », précise un témoin. La bande de malfaiteurs a trouvé refuge à une cinquantaine de kilomètres de la ville d'Ambatofinandrahana. « Les zébus volés ne sont jamais récupérés une fois qu'ils ont franchi la frontière de la Matsiatra. Ils sont directement embarqués dans des camions, soit au camp Robin soit à Isandra où des Chinois les y attendent », souligne une source émanant des autorités.

**10/05 - Litige foncier : une famille décimée dans le district d'Ikongo.** Une bande de 8 à 10 individus armés ont attaqué leur foyer. Après avoir abattu les occupants, ils les ont mutilé, ont découpé les cadavres puis ont mis le feu à l'habitation. De retour de leur acte meurtrier, les dahalo sont repassés par le village qu'ils avaient traversé à l'aller, menaçant les villageois de s'en prendre à eux plus tard pour avoir donné l'alerte et lancé un appel à l'aide à la gendarmerie. Selon un élu local, ce meurtre résulterait d'un litige foncier.

**19/05 - Les dahalo sèment la terreur dans la commune de Fierenana et sont accusés de cannibalisme.** En l'espace d'une semaine, des centaines de zébus ont disparu et selon les témoins une dizaine de personnes ont été tuées puis découpées et consommées, rapporte une dépêche de l'AFP. Les femmes du village, terrorisées, ont été contraintes de rejoindre leur famille dans des villages éloignées. Le phénomène d'« ambalavelona » serait aussi présent sur les lieux. Sept enfants de 12 ans auraient été « victimes de

*crises démoniaques* ». L'un d'eux en serait mort. Des cultes ont été organisés afin d'exorciser le village. Le maire en appelle à l'aide du gouvernement et demande la mise en place d'un poste avancé de la gendarmerie. L'accès des forces de l'ordre demeure très difficile en raison de l'état très dégradé de la piste d'Amboasary à Fierenana.

**29/05 - Embuscade mortelle dans le district d'Ambatofinandrahana.** Une dizaine de dahalo ont été tués par balles, une centaine d'autres sont parvenus à s'enfuir. Les zébus volés ont été récupérés.

**27/05- Coupeurs de route sur la RN7.** Une vingtaine de malfaiteurs, armés de fusil de chasse et de pistolets automatiques, ont attaqué trois véhicules en plein jour, à Sakaraha. Les bandits ont dépouillé un étranger de 18 millions Ar et lui ont volé son arme à feu. Les bijoux en or des passagers ont été subtilisés.

**30/05 - Recrudescence de l'insécurité en pays Betsileo :** des politiciens locaux, dont l'ancien PDS de Fianarantsoa, et des militants de la société civile regroupés au sein de la plateforme FI-FA (Firaisankina ho any Fandriampahalemana) ont décidé de rejoindre « *Justice et Paix* », organisation relevant de l'Eglise catholique, pour faire prendre en compte leurs préoccupations par le pouvoir.

**09/05 - Farafangana - La foule exécute le notable traditionnel Philibert Tata de l'ethnie Zafisoro.** Montré du doigt pour avoir tenté d'assassiner un maire, l'ampanjaka, frère de l'ex-ministre de la fonction publique Tabera Randriamanantsoa, a été décapité. Son fils a pu s'enfuir pendant que les villageois se ruaient sur le poste avancé de la gendarmerie. Un cambriolage ayant pris pour cible le maire d'une commune proche est à l'origine de ces événements. Les trois clans Zafisoro exigent l'arrestation de tous ceux qui sont impliqués dans ce crime. Dans le cas contraire, les membres de la communauté les extirperont de la prison pour leur faire subir le même sort que leur victime, auraient averti les chefs coutumiers.

Commentaire de *L'Express* : « *A partir de combien de lignes rouges franchies doit-on commencer à vraiment s'inquiéter ? Une foule, rapportent les médias, vient de commettre un régicide. Ou presque. Car c'est à un ampanjaka, cette-fois, que les 'gens' s'en sont pris. Le terme paraîtra sans doute un peu désuet aux enfants de la République puisqu'il désigne un roi ou un membre de la lignée royale en malgache. Mais la charge symbolique de la fonction reste. Elle va d'ailleurs bien au-delà. S'il n'a plus de pouvoir effectif, l'ampanjaka demeure un pilier dans la structure sociétale malgache. Il est le roi, il est l'aîné, le 'ray aman-dreny' sur qui tout le clan s'appuie. (...) Un pouvoir que nul ne peut profaner (...) L'inconcevable est devenu commun. Et si, dans ce climat délétère, personne n'était à l'abri ? Maintenant plus personne n'est intouchable. (...) A qui le tour ? Jusqu'où ira-t-on dans cette surenchère de l'horreur ? Comment l'arrêter ? La justice populaire, lentement mais sûrement, s'installe dans les mœurs actuelles. (...) Puis il y a le mode opératoire. On parle de décapitation. Un remake de 1789 sous les tropiques* ».

**24/05 - Treize suspects arrêtés pour le lynchage de l'ampanjaka sont gardés dans deux endroits sûrs en attendant leur remise entre les mains de la justice.** Le risque de vindicte populaire auquel sont exposés les suspects, dont le maire d'une commune voisine, serait très élevé. Le fait que la victime soit le frère de l'ancien ministre de la fonction publique, Tabera Randriamanantsoa, ne fait que contribuer à rendre la situation explosive. La famille de l'ampanjaka requiert un renvoi aux assises de huit personnes impliquées dans cet homicide et qui ont été placées en garde à vue dans les locaux de la gendarmerie à Fianarantsoa.

**Quatorze individus ont été traduits devant le parquet de Farafangana.** Au terme de leur audition, douze d'entre eux ont été placés en détention préventive, dont le maire d'une commune voisine.

**13/05 - Les cas de vindictes populaires liées aux vols de vanille se multiplient.** Les opérateurs sont désarmés car même leur sécurité est menacée. « *La vanille est devenue aujourd'hui l'objet de toutes les convoitises. Des pratiques peu orthodoxes menacent l'ensemble de la filière. En l'espace de trois ans, le prix de la vanille a quadruplé. Actuellement, une tonne de vanille verte s'achète à 200 millions Ar* », souligne un professionnel. Cette hausse déraisonnable des prix est causée par la présence des collecteurs « *indépendants* » dotés de moyens financiers importants. Et les prix élevés pratiqués pour des produits de qualité médiocre ne font qu'aggraver une situation déjà catastrophique. Face à cette situation et à la veille de l'ouverture de la campagne dans plusieurs régions, les opérateurs interpellent les responsables étatiques pour sauver l'avenir de la filière, troisième pourvoyeuse de devis pour Madagascar.

**16/05 - Vol de vanille - Des responsables locaux dans le viseur du gouvernement.** A entendre le premier ministre, des suspects sont identifiés. « *Des responsables locaux trempent dans ces affaires illégales. De lourdes sanctions seront appliquées contre ceux dont l'appartenance ou la complicité avec ces réseaux sont prouvées* », déclare-t-il. « *La situation est devenue délétère depuis quelques mois, car les voleurs de vanille sont immédiatement lynchés à mort par les propriétaires, lorsque ce ne sont pas ces derniers qui sont victimes des sévices des brigands* », note *L'Express*. La menace du chef de gouvernement viserait aussi bien des élus locaux que des représentants de l'administration. La présence des forces de l'ordre sera ren-

forcée dans les régions concernées. Les gousses de vanille verte débusquées « *seront immédiatement brûlées* ».

**19/05 - Quatre gendarmes pris en otages suite à la confiscation d'un stock de vanille verte détenu par un chef fokontany à Mahatsara.** Ils s'étaient rendus dans cette localité sans mandat de perquisition pour un contrôle. Face à cette décision jugée mal fondée, le chef fokontany s'est rendu au bureau de la gendarmerie et a constaté qu'une partie du stock avait disparu. Une plainte a été déposée contre deux gendarmes suspectés de vol. Quatre gendarmes ont été capturés et pris en otage. La population a jeté des pierres sur les autorités venues calmer le jeu, faisant deux blessés. Des véhicules ont été vandalisés.

**26/05 - Un avocat arrêté à Antsohihy avec 220 kilos de vanille verte, dissimulés dans le coffre de son véhicule.** Cette prise, effectuée à un mois de l'ouverture de la saison de collecte, provient très probablement d'un vol. L'or vert retrouvé est en provenance de Befandriana-Nord. Il allait être acheminé à Analalava pour préparation. L'avocat a été remis en liberté, ses deux acolytes ont été incarcérés.

**20/05 - Vindictes populaires à Mahabo : deux gardes du corps d'un député tués par une foule en colère.** A l'origine, un vol de batterie sur l'une de leurs voitures. Les gardes du corps se sont permis de perquisitionner des maisons, sans mandat de perquisition, provoquant de vives réactions des personnes concernées. L'un des deux hommes ayant armé son fusil pour réagir, un villageois, au nom de la légitime défense, a lancé sa hache et l'a tué sur le coup. La foule s'est alors rassemblée et s'en est pris au deuxième garde du corps, qui a été exécuté. Les autorités traditionnelles ont condamné les abus de pouvoir du député, qui « *aggravent l'insécurité dans le district* ».

**29/05 - Vindictes populaires - La population de Tsarahonenana s'en prend à un proche du parti présidentiel HVM soupçonné d'avoir détourné des aides financières** gouvernementales et provenant d'ONG, destinées au fokontany. Ce dernier, roué de coups, a été hospitalisé en soins intensifs. Les forces de l'ordre, dépêchées sur les lieux, n'ont pu procéder à aucune interpellation. La famille va porter plainte. Les deux ONG victimes des détournements vont procéder à une inspection.

**06/05 - Meurtre de prêtres Capucins à Antsohihy - Deux gendarmes incriminés et placés en détention préventive.** L'un est en exercice, le second avait été révoqué pour raison disciplinaire. Ils ont été transférés à la maison de force de Tsiafahy.

**09/05 - Attaques contre les catholiques - La diaspora préoccupée.** « *Nous avons peur pour nous, pour notre famille parce que certaines personnes pensent que lorsqu'on a de la famille à l'étranger, on a beaucoup d'argent. Cela fait de nous des cibles* », déclare le père Jean-Luc Ramarolahy, membre d'une association de la diaspora à La Réunion. Il demande à l'Etat malgache de prendre des mesures pour faire face la recrudescence de l'insécurité dont sont notamment victimes les catholiques.

**08/05 - Manandriana - Un militaire abattu et dépouillé de sa kalachnikov.** Neuf éléments du Détachement autonome de sécurité (DAS) ont essuyé les tirs meurtriers de trente dahalo à une soixantaine de kilomètres de Manandriana. Un soldat est tombé sous leurs balles. C'est une poursuite engagée après le vol d'une vingtaine de bovidés qui a viré en affrontement meurtrier. Après la fusillade, les dahalo ont pu se réfugier dans les montagnes, accompagnés de leur butin.

**Au moins trois attaques ont été enregistrées en une semaine dans cette zone.** Les forces de l'ordre n'arrivent plus à sécuriser les périmètres et la population locale déserte ses terres. Les dahalo ont prévenu la population qu'une nouvelle attaque d'envergure aurait lieu sous peu. Des renforts du Détachement autonome de sécurité (DAS) vont être déployés dans la localité. « *D'Ambositra à Ambatofinandrahana, en passant par Lalangina, Manandriana, Ambovombe, Ambohimahaso et Ikalamavony, les voleurs de zébus dictent leur loi. Ils ne se contentent plus de voler les zébus. Sans vergogne, ils pillent et incendient des maisons. Il leur arrive aussi de prendre des otages et de tuer ceux qui leur résistent* », écrit *Les Nouvelles*

**23/05 - Betroka - Une dizaine de dahalo abattus dans une opération militaro-civile.** Près de 150 gendarmes et militaires surarmés, appuyés par un millier de villageois, ont fait une percée dans un repaire de dahalo quasi impénétrable où ils ont affronté une centaine de malfaiteurs. Les rescapés se sont évanouis dans la nature avec une centaine de tête de bovidés. Les forces de l'ordre ont bénéficié du renfort de dahalo repentis. En l'espace d'un mois, 900 zébus sont tombés entre les mains des voleurs de bétail dans ce secteur. Dans chacun de ces actes de banditisme il y a eu mort d'homme. Une situation rendant urgente l'organisation de cette opération coup de poings.

**06/05 - Recherchés par le parquet de Paris, quatre suspects incriminés dans le rapt du DG d'Henri Fraise, François Raphaël, ont vu leur détention préventive prolongée** suite à une commission rogatoire internationale. Les faits remontent à 2013. Alors qu'un couple, appréhendé à Ankarabato il y a deux se-

maines a été placé en détention préventive après avoir été traduit devant le parquet d'Antananarivo, deux autres fugitifs se sont fait arrêter la semaine dernière. Ces deux derniers suspects sont, de surcroît, recherchés pour le kidnapping du DG de la société Caromad opérant dans les services industriels, intervenu en janvier 2017. Ce sont les enquêtes menées à Paris qui ont permis d'identifier ces quatre personnes. Dans le cadre de l'entraide judiciaire, c'est le parquet d'Antananarivo qui va prendre le relais. La rançon exigée pour la libération de François Raphaël s'élevait à 3,5 milliards Ar. D'autres suspects sont activement recherchés.

**11/05 - Accusés du kidnapping contre rançon du DG de Caromad le 4 janvier, deux adjudants et un adjudant-chef ont été incarcérés. Ils n'étaient autres que les gardes du corps de la victime.** Avant l'enlèvement, le directeur avait fait part aux autorités de menaces de kidnapping qui planaient sur lui. Quatre gendarmes du Commandement des forces spécialisées (CFS) avaient été détachés pour assurer sa sécurité rapprochée. Alors que près de quatre mois se sont écoulés sans qu'un ordre de poursuite n'ait été signé par le secrétaire d'État à la gendarmerie, le parquet a relancé la demande de comparution des gendarmes incriminés. Sur ordre du commandement de la gendarmerie, les quatre gradés se sont présentés devant la justice et trois d'entre eux n'ont pu échapper à la prison.

**12/05 - La brigade criminelle se heurte à un gang soupçonné de préparer un enlèvement. Un suspect a été abattu et une arme automatique retrouvée.** Le suspect était recherché pour des rapt contre rançon, commis à Mahajanga, Antsohihy et Sambava. Il était de surcroît soupçonné dans des enlèvements perpétrés à Antananarivo. Deux complices sont parvenus à prendre la fuite, kalachnikov à la main.

**15/05 - Un karana franco-malgache, Yanish Ismaël, fils de l'opérateur Danil Ismaël, patron du grand groupe malgache SMTP, a été enlevé par douze hommes armés de kalachnikov à la sortie d'un enterrement** au cimetière d'Ilafy à proximité de la capitale. Ils ont ouvert le feu pour déstabiliser la foule. Deux policiers, gardes du corps de l'une des familles, ont fait mine de sortir leur arme ; ils ont reçu immédiatement deux balles en plein corps. L'un d'eux a été transféré à l'hôpital militaire de la capitale, où il a succombé à ses blessures. Les enfants présents sur les lieux de l'enlèvement ont été pris en charge par une cellule psychologique. Dans la communauté indienne, l'émotion est très vive. L'homme est également très connu et respect pour être le principal mécène des « *Médecins de l'océan Indien* ». Le monde économique est sous le choc. Tour à tour ce sont en effet les patrons des grandes sociétés qui sont la cible des ravisseurs. « *Le 91e kidnapping depuis 2000 a visé la famille d'un grand opérateur connu également pour ses investissements dans le social. La vie devient infernale pour les membres de la communauté française d'origine indienne, cible de prédilection des ravisseurs* », écrit *L'Express*. *Le Collectif des Français d'origine indienne a, à maintes reprises, interpellé les autorités concernant leur sécurité, mais il semble prêcher dans le désert. Pire, l'ambassadeur de France François Goldblatt avait eu le malheur de remettre à qui de droit une liste de présumés kidnappeurs. Une 'insolence' qu'il a payé de son poste puisqu'il a été rappelé illico presto. Il est donc clair que des intouchables figuraient dans cette liste. (...) Il n'y a jamais eu d'enquête sérieuse sur la provenance des armes même si on sait pertinemment qu'elles sortent du magasin d'armes des camps militaires* ». Les autorités françaises demandent la nomination d'un procureur malgache référant qui coordonnera les enquêtes sur tous les cas d'enlèvement, en liaison avec le parquet de Paris. La demande aurait été faite depuis plusieurs mois, sans suite à ce jour.

La presse fait état d'une forte suspicion d'implication d'éléments des forces de l'ordre dans le rapt. La brigade criminelle saisie de l'enquête déplore le manque de coopération de la famille. Le montant exigé à la famille avoisinerait le million d'euros, soit bien plus que les 25 000 d'euros demandés trois ans plus tôt pour libérer un neveu de l'homme d'affaires, mort dans des conditions mystérieuses, malgré le règlement de la rançon. Selon *Jeune Afrique*, le père de la victime subirait une véritable guerre des nerfs de la part des ravisseurs.

**18/05 - Selon l'ambassadrice de France, la recrudescence des kidnappings atteint « un niveau inacceptable ».** Une situation qui risque de plomber l'image de Madagascar auprès des investisseurs. « *Il y a deux mois de cela, j'ai rencontré le président de la République pour parler du cas de cette communauté* », déplore Véronique Voulard-Aneini, qui constate que le phénomène prend de l'extension. Le nouvel ambassadeur indien appelle les autorités à prendre les mesures nécessaires pour stopper la recrudescence des kidnappings.

**19/05 - Tribune rapporte qu'une partie de l'opinion condamne la mobilisation qui entoure la situation des karana, victimes de kidnappings, et les propos tenus par l'ambassadrice de France.** Ils considèrent que cette mobilisation en faveur d'une communauté considérée comme privilégiée passe sous silence l'insécurité dont est victime la grande majorité de la population dans sa vie quotidienne. Les médias pro-pouvoir reprochent aux karana de négocier directement avec les ravisseurs et de ne pas faire confiance aux autorités.

**23/05 - Olivier Mahafaly : l'État est décidé à s'attaquer aux réseaux des ravisseurs.** Il affirme que des investigations minutieuses seront conduites pour débusquer et démanteler ces réseaux. Jusqu'ici, leur existence était une éventualité évoquée timidement par les responsables des forces de l'ordre. Le premier ministre confirme donc ce qui se chuchotait depuis longtemps.

**Le Syndicat des industries de Madagascar (Sim) tire la sonnette d'alarme et attend un signal fort des autorités pour mettre un terme à l'insécurité** et éradiquer toutes les activités criminelles qui portent atteinte au développement du secteur privé. Il demande que les opérateurs connus pour avoir commis des actes illicites et de délinquance économique ne puissent plus participer à des appels d'offres.

## ► Justice, gouvernance

**05/05 - Les résultats du concours des douanes enfin publiés mais les doutes sur la transparence de son organisation ne sont pas dissipés.** La publication tardive des résultats, après l'annulation de la phase de sélection organisée en juillet après constatation de nombreuses irrégularités, laisse l'opinion dubitative. La douane affirme que « *le concours a été organisé en toute transparence. Ceux qui ont des doutes peuvent contacter directement l'administration et le Bianco munis de preuves* », souligne son directeur. Lors de leur dernière session, les parlementaires ont demandé que l'organisation des concours administratifs soit décentralisée. Plus de 15 000 candidats ont postulé pour les 280 postes ouverts au recrutement.

**10/05 - Recrutements de fonctionnaires monnayés.** La direction générale de la gestion financière du personnel de l'État a porté plainte contre les fonctionnaires qui, moyennant finance, prétendent pouvoir recruter des agents au sein du ministère des finances. Après enquête un agent a été condamné à 5 ans d'emprisonnement. Le préjudice de sept victimes est estimé à près de 200 millions Ar.

**02/05 - Johnfrince Bekasy - « Je n'ai rien à me reprocher ».** L'opérateur en bois de rose accusé de corruption et de trafics s'est exprimé pour la première fois sur les affaires judiciaires le concernant, tout en évitant d'aborder l'épisode de sa détention provisoire et de sa fuite à l'étranger en 2015. Le nouveau président de l'association des natifs de la province d'Antsiranana affirme : « *Je suis un opérateur en bois de rose qui exerce de manière légale. J'ai tous les papiers légaux m'autorisant à exercer cette activité. J'ai encore beaucoup de bois en stock, des bois de rose exploités et entreposés légalement* ». L'affaire dans laquelle Johnfrince Bekasy a fait l'objet d'une poursuite judiciaire n'est pas encore close. « *Si la justice a encore besoin de moi, je suis à sa disposition* », déclare l'opérateur. Une situation qui n'a pas fait obstacle à son élection à la tête de l'association et à une forte majorité, avec le soutien de notables et de responsables étatiques natifs de cette province.

**06/05 - Expédition punitive des policiers à Antsakabary : la CNIDH refuse l'impunité. Elle transmet son rapport d'enquête aux parlementaires.** Presque trois mois après l'incendie perpétré par les policiers sur plusieurs villages de la commune, les autorités restent murées dans le silence, aucune sanction n'a été prononcée. La seule réaction a été le limogeage du ministre de la sécurité publique, Anandra Norbert. La CNIDH a décidé de mettre les parlementaires devant leurs responsabilités en leur remettant une copie de son rapport d'enquête. La Commission demande aux députés d'interpeler l'exécutif pour obtenir des informations sur l'avancement de l'enquête. Elle s'étonne que la justice, qui clame haut et fort son indépendance, ne se soit pas auto-saisie d'un dossier mettant gravement en cause le comportement des forces de l'ordre. La CNIDH souligne notamment que seul le lynchage mortel des deux policiers qui est à l'origine de cette affaire a débouché sur des arrestations et le placement en garde à vue de cinq prévenus. *Tribune* rappelle que la liste des griefs à leur encontre est longue : homicide involontaire, incendies criminels, tortures et maltraitements physiques, pillages, atteinte à la pudeur et aux bonnes mœurs, humiliation, traitements dégradants, extorsion d'aveux, déformation des plaintes. Le président de l'Assemblée nationale, Jean-Max Rakotomamonjy, s'engage à mettre le dossier à l'ordre du jour. « *La venue de la CNIDH est importante dans la mesure où tout ce qui touche le peuple concerne également les députés*, affirme-t-il.

**11/05 - Mgr Rosario Vella, évêque d'Ambanja, s'est rendu à Antsakabary - à pied faute de route praticable - pour s'enquérir de la situation des habitants,** victimes de l'expédition punitive des forces de l'ordre. Il a rendu compte de sa mission sur les ondes de la radio catholique *Don Bosco*, rapportant les témoignages bouleversants des populations abandonnées à leur sort. Les établissements scolaires de la localité sont détruits et les produits de première nécessité viennent à manquer.

**30/05 - Silence total des autorités depuis plus de 3 mois au sujet de l'affaire Antsakabary.** L'association « *Vovonana mampiray* », dirigée par la juge internationale Arlette Ramarison, interpelle le chef de l'État à travers une lettre ouverte. Elle lui demande de suivre de près l'évolution de l'enquête afin d'écarter toute notion « *d'impunité* ». L'enquête menée par la CNIDH a été transmise aux députés, comme le prévoit les textes régissant la commission, mais son examen n'a pas été inscrit à l'ordre du jour de

l'Assemblée. C'est à cette dernière qu'il revient de transmettre le rapport de la CNIDH aux autorités compétentes. Les résultats des enquêtes devraient par la suite être présentés à la Commission des droits de l'homme de l'ONU, estime l'association, qui exige des sanctions à l'endroit de tous les responsables, notamment ceux qui ont donné l'ordre d'agir et ceux qui l'ont exécuté. « *Vovonana mampiray* » affirme que les événements survenus à Antsakabary ont « *bafovés la Déclaration universelle des droits de l'homme et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques* ».

**09/05 - Alain Ramaroson : mandat de dépôt prolongé de 3 mois.** Si Claudine Razaimamonjy continue de jouir de son droit au traitement médical à l'hôpital HJRA, écrit *Midi*, Alain Ramaroson, homme politique d'opposition, inculpé de faux et usage de faux, a vu son délai de mandat prolongé. Il est incarcéré à la maison centrale d'Antanimora depuis le 3 août 2016. Les plaignants ne sont autres que des membres de sa famille. Les demandes de liberté provisoire ont été rejetées.

**13/05 - Les fournisseurs de zébus se rebellent contre le racket des gendarmes sur la route de Tsiroanomandidy à Antananarivo.** Plus aucun zébu n'arrivera dans les abattoirs de la capitale si des mesures ne sont pas prises d'urgence par les autorités, annonce la coopérative Mada Omby, la plus grande organisation de la filière zébu de la Grande île, forte de 1 600 membres éleveurs, commerçants, grossistes et gérants d'abattoirs, qui est garante des 85 % de l'approvisionnement de la capitale. Une décision prise pour protester contre le racket et le vol des bovins. Les éleveurs accusent les gendarmes de complicité. Une plainte a été déposée. Le porte-parole de la gendarmerie affirme que les éléments corrompus ont été mutés et que ces pratiques n'ont plus cours. Près de 1000 têtes de zébus sont bloquées à Tsiroanomandidy, le plus grand marché du centre du pays, faute de fiches individuelles de bovidés (FIB). D'après les explications de Mada Omby, la gendarmerie aurait refusé de signer ces documents nécessaires au déplacement des bovidés pour montrer leur mécontentement à l'égard des membres de la coopérative qui ont révélé au grand jour les mauvaises pratiques de certains de ses éléments. La gendarmerie ordonnerait à son président de cesser les appels aux journalistes et au gouvernement concernant le vol de plus de cent têtes de bétail qui a eu lieu dans le district de Morafenobe. Ses membres disent craindre pour leur vie. Les éleveurs revendiquent la mise en place d'une commission rogatoire nationale et régionale. Ils réclament l'indemnisation par l'Etat de ceux qui ont été victimes de vols de bovidés et l'application des « *Dina* » à l'encontre de ceux qui sont impliqués dans ces vols, « *bandits de grand chemin ou dahalo en col blanc* ».

**16/05 - Les autorités du Bongolava ont tenu à rassurer l'opinion publique sur la continuité de la livraison de viande de zébu vers la capitale.** « *Le marché aux bovins de Tsiroanomandidy reste ouvert. C'est un arrêté provincial qui a ouvert ce marché et il ne sera fermé que par la même voie* », a déclaré la préfète de région. « *Des mesures ont été prises avec les régions limitrophes comme Melaky et Menabe pour éradiquer ce fléau [de l'insécurité]* », a-t-elle affirmé.

**22/05 - « Les opérateurs issus des 18 tribus » effectuant l'élevage, le convoyage et le négoce de zébus annoncent qu'ils vont cesser leurs activités à partir du 25 mai.** Ils rejoignent ainsi les positions des membres de la coopérative Mada Omby, faisant peser une lourde menace sur l'approvisionnement en viande de la capitale. L'ancien premier ministre Monja Roindefo propose sa médiation auprès de la gendarmerie, des autorités des régions concernées et des associations de négociants.

**19/05 - Déclaration de patrimoine : le DG du Bianco indique que son département sanctionnera tous les récalcitrants à la déclaration de patrimoine à compter du 1er juin.** Au 16 mai, 47,19 % des personnalités étatiques, administratives et judiciaires, tenues de se conformer à la déclaration de patrimoine, ne l'avaient pas encore fait.

**22/05 - Assainissement dans la gendarmerie.** « *Depuis le début de l'année, sept gendarmes ont déjà été radiés et vingt-cinq dossiers sont en cours d'enquête pour abus et actes illégaux. Et il y en a d'autres qui arrivent* », a déclaré le général Rakotoarison, directeur de la sécurité et des renseignements au sein de la gendarmerie nationale. L'intensification de l'assainissement des rangs est l'une des deux premières directives données par le général Girard Randriamaha, nouveau secrétaire d'État à la gendarmerie, aux responsables auprès du commandement, lors de sa première rencontre avec eux. Outre reconquérir la confiance de la population, « *lui prouver que les gendarmes ont choisi de la protéger et non pas de l'opprimer* », est l'une des raisons avancées par le général Rakotoarison. « *Le travail de la gendarmerie n'est pas un fonds de commerce, ni à vocation d'opprimer les paysans, de spolier leurs biens de manière honteuse* », a-t-il soutenu. Il garantit, également, qu'il n'y aura pas de représailles contre les dénonciateurs des abus.

**23/05 - Selon le Bianco, le projet de loi sur le recouvrement des avoirs illicites est bloqué au niveau de l'exécutif.** « *Cette loi est pourtant un dispositif fondamental dans la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la corruption rénovée. En effet, elle répond à l'impérieuse nécessité de recouvrer tous les avoirs illicites engendrés par la corruption. La balle est entre les mains du gouvernement* », précise-t-il dans un



communiqué qui fait le point sur les dossiers en cours d'instruction et la prise en compte des axes de réformes recommandées par la nouvelle Stratégie nationale de lutte contre la corruption.

**23/05 - Détournement de fonds - Un ancien responsable de projet sous mandat de dépôt.** 300 millions Ar. Selon le Bianco, tel est le montant de la somme détournée par un responsable du projet « *Alimentation en eau potable et assainissement* » via le Fonds africain de développement (AEPA-FAD). Financé par la BAD, le projet œuvre pour l'adduction d'eau potable et l'assainissement dans le grand Sud. Les investigations sur cette affaire ont pris plusieurs années.

**27/05 - Infraction douanière : Mbola Rajaonah, conseiller spécial de la présidence, dans le collimateur du Bianco, affirme *Midi*.** Après une vérification physique sur les 14 containers appartenant à sa société de transit, Tafaray, une « *infraction sur la valeur* » a été établie, selon la douane. 10 des 14 containers auraient contenu de l'huile alimentaire en provenance d'Oman, tandis que dans les quatre autres on aurait trouvé divers produits non conformes aux déclarations. *Midi* salue le courage du Bianco, qui, après Claudine Razaimamonjy, s'attaque à un autre « *pilier financier du régime* ».

## ► Santé, malnutrition

**17/05 – Bilan encourageant de la période pesteuse 2016.** 326 cas de suspicions de peste ont été enregistrés, en sensible diminution par rapport aux années précédentes, même si le taux de mortalité reste élevé (25 %). On observe également une diminution des zones d'apparition, dites de réservoir de la maladie, bien que de nouvelles régions aient été touchées, notamment dans le Sud-Est. La lutte se heurte au problème de manque d'information sur la situation qui prévaut dans les zones enclavées et aux signalements tardifs.

**18/05 - Assainissement - La défécation à l'air libre régresse.** 16 000 villages des 22 régions ont été déliivrés de cette habitude en 7 ans grâce au programme Fonds d'appui pour l'assainissement (FAA). Un financement additionnel de 2 millions de dollars devra permettre d'étendre le nombre de villages bénéficiaires à 25 000 d'ici 4 ans, tout en maintenant les efforts déjà entrepris dans les autres. Il s'agit de sensibiliser les citoyens à construire eux-mêmes leurs toilettes tout en les informant des conséquences de la défécation à l'air libre.

**31/05 - L'association « *Liberty 32* » publie des statistiques accablantes sur la prise en charge médicale de la population,** chiffres issus d'un sondage réalisé par le mouvement « *Wake Up Madagascar* ». 94 % des personnes enquêtées pensent que les médecins et les personnels médicaux des hôpitaux n'ont pas les compétences requises. 46 % affirment qu'ils ont été, eux-mêmes ou un de leurs proches ou connaissances, victimes d'une négligence médicale ou hospitalière. 97 % des enquêtés dénoncent la corruption omniprésente dans les centres de santé et hôpitaux. 70 % préfèrent accorder leur confiance aux cliniques privées. 64% des patients disent ne pas avoir reçu les informations nécessaires concernant la nature des soins prodigués. L'enquête évoque enfin des cas de maltraitance médicale, des prescriptions abusives d'exams, d'interventions chirurgicales et de médicaments dangereux qui ne sont plus commercialisés en Europe.

**24/05 - Plus de 50 000 femmes sont porteuses de fistule obstétricale à Madagascar,** les mettant à l'écart de toute vie sociale, allant jusqu'à une exclusion par leur propre famille, leur entourage et leur communauté et les condamnant à l'isolement et à la pauvreté, voire, souvent, à la dépression. La fistule résulte d'un travail difficile et prolongé lors de l'accouchement, principalement lié à une grossesse précoce. Plus de 2 500 femmes ont bénéficié d'une chirurgie réparatrice depuis 2003, date de lancement de ces opérations. Des efforts considérables restent à déployer. A Madagascar, la stratégie de lutte pour l'élimination de la fistule obstétricale porte sur la prévention, le traitement et la réinsertion sociale. 12 équipes chirurgicales disposent des compétences nécessaires. La prise en charge des patientes est gratuite. Deux millions de femmes sont concernées dans le monde.

**05/05 - Nouveau rapport de l'Unicef sur la situation dans le Grand Sud : 391 000 enfants ont besoin d'une assistance humanitaire immédiate,** 35 000 enfants âgés de 6 à 59 mois, touchés par une malnutrition aiguë sévère, ont besoin de traitement. En mars 2017, l'absentéisme des élèves scolarisés avait continué d'augmenter dans deux des trois régions touchées par l'insécurité alimentaire, ce après une brève période d'amélioration en janvier.

**L'Unicef a encore besoin de 31,5 millions de dollars** afin de continuer à remplir ses engagements d'aide humanitaire, notamment dans les régions Androy et Anosy. Ces besoins restent largement sous-financés jusqu'ici, à l'exception de la nutrition et de la santé.

**12/05 - Un pactole contre la malnutrition. Les bailleurs de fonds se mobilisent.** Pas moins de 400 millions de dollars seront mobilisés par les bailleurs de fonds dans la lutte contre la malnutrition à Madagascar,

d'après le coordonnateur national de l'Office national de nutrition (ONN), L'État devrait tripler le montant du budget alloué. Madagascar se trouve au cinquième rang mondial des pays touchés par la malnutrition chronique. Le plan vise à améliorer l'état nutritionnel de la population en réduisant le taux de prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants de moins de cinq ans de 47 à 38 % à l'horizon de 2021, le taux d'insuffisance pondérale de 32,4 à 25 %, en maintenant le taux d'insuffisance pondérale à 5 % et réduire le taux des enfants ayant un faible poids à la naissance de 11,4 à 9 %. La malnutrition provoque de graves défaillances psychomotrices qui ont un impact sur la productivité du travail, fait remarquer Coralie Gevers, représentante de la Banque mondiale. La perte économique qui en résulte se chiffre chaque année à des centaines de millions de dollars.

## ► Traite, droit du travail

**04/05 - Le processus relatif à la reprise de l'envoi des travailleurs à l'étranger, suspendu depuis 2015, est relancé.** « Le comité interministériel réunissant des représentants des huit ministères concernés par le sujet est actuellement en train de peaufiner les clauses des accords bilatéraux qui seront proposés aux éventuels pays d'accueil », indique le directeur de l'emploi à l'étranger au sein du ministère. Le contenu de ces accords devrait assurer une protection optimale des travailleurs migrants malgaches pour éviter la violation de leurs droits, en cours de contrat et après son achèvement. Entre autres, devront être respectés un certain nombre de points portant sur la sécurité sociale des travailleurs et de leur famille, les prises en charge sanitaires ou encore les régimes de retraite. Quelques pays comme Maurice et les Seychelles ont donné leur accord verbal pour recevoir des travailleurs malgaches dans ce nouveau cadre réglementaire. Tout envoi de travailleurs migrants reste pour l'heure suspendu, de même que la délivrance d'agrément aux agences de placement. Une dizaine d'agences ont manifesté leur intérêt à se conformer aux règlements imposés par le ministère de tutelle. Parallèlement, le contrôle des envois clandestins, qui ne cessent de prendre de l'ampleur, sera renforcé. Un système de vérification est mis en place pour assurer le contrôle au niveau des frontières.

**10/05 - Neuf femmes suspectées d'envoyer illicitement employées de maison malgaches au Koweït ont été déférées au parquet.** Après enquête, elles avaient en leur possession sur une clé USB plus de 120 passeports périmés, ainsi que les billets électroniques de trois candidates, des contrats de travail et des documents d'apprentissage de l'anglais. Leur dernière transaction datait du 27 avril. L'une des trois passeuses arrêtées a reconnu durant son interrogatoire qu'elle n'arrivait plus à dénombrer les femmes qu'elle a envoyées au Koweït. « Elles sont tellement nombreuses que je n'arrive plus à les compter. Avec l'argent ainsi engrangé, j'ai réussi à construire deux grandes maisons », a-t-elle avoué. Début mai, deux groupes de femmes malgaches ont quitté la Grande île pour le Koweït, via les Seychelles en l'espace de 48 heures. Pour *Freenews*, les passeurs bénéficient de nombreuses complicités à l'aéroport.

**13/05 - Trois hommes organisateurs présumés d'envois de migrantes vers le Koweït ont été pris en chasse aux abords d'un grand marché de la capitale.** Dix jeunes femmes attendant leur visa se sont également fait cueillir chez l'un des chefs de réseau.

**27/05 - Deux convoyeurs de migrantes malgaches au Koweït ont été placés sous mandat de dépôt à la maison centrale d'Antanimora.** Ils ont été arrêtés devant le bureau du service des passeports du ministère. Six copies, quatre certificats de résidence, trois duplicata de carte nationale d'identité et deux attestations de visite médicale ont été saisis sur eux. Les deux trafiquants ont reconnu avoir forcé les deux femmes qui les accompagnaient à payer 1,4 million Ar pour faciliter le traitement de leur laissez-passer et pour se loger chez eux en attendant leur départ.

**27/05 - La société civile se mobilise contre la traite des êtres humains.** L'association « *Za Malagasy tsy manaiky fanandevozana* », présidée par Zaiarivelo Tafitsoa, a obtenu un financement de l'Unesco pour mettre en œuvre son projet d'information et d'accompagnement des victimes ou des potentielles victimes. Le projet prend la forme d'un centre d'écoute mobile, implanté ponctuellement au niveau des fokontany sur une durée d'un mois. Le projet démarre dans la région Analamanga et à Nosy Be.

**02/05 - La présidente du SMM, Ernaivo Fanirisoa, prend la défense des quatre employés d'Air Madagascar dont le jugement de réintégration est resté lettre morte.** Elle dénonce la « *non application des jugements rendus* ». Ces quatre syndicalistes ont été sanctionnés pour avoir conduit la grande grève de la compagnie en 2015.

## ► Education, droits des enfants

**02/05 - Fermeture d'écoles coraniques<sup>3</sup> : les musulmans invitent le ministre de l'éducation nationale Paul Rabary à un face à face.** Ils l'invitent à « *ne pas s'enfermer dans une dimension sectaire et ségrégationniste en tant qu'homme d'Etat malgache. (...) Il faut mettre un terme, affirment-ils, au phénomène de banalisation de la diabolisation qui gagne du terrain actuellement dans le pays. Nous n'avons jamais vécu une désacralisation des religions auparavant. On n'a jamais rencontré des violences pareilles à l'endroit des religieux et des religieuses catholiques* ». Les musulmans s'offusquent en particulier que ces propos aient été prononcés un vendredi. Ils souhaitent que le ministre « *accepte un face à face médiatique avec un représentant de la communauté afin d'éclairer l'opinion nationale et internationale* ». Tribune se félicite des décisions prises par le ministre car Madagascar ne serait pas à l'abri des méfaits du fondamentaliste islamiste. Ces écoles coraniques sont d'implantation récente, elles ont pris leur essor après des catastrophes naturelles, comme le cyclone de 2015. Pour suppléer aux carences de l'Etat, les œuvres humanitaires islamiques ont commencé à fournir nourriture et soins aux sans-abris, puis ont proposé un enseignement gratuit aux enfants

**04/05 - La rencontre qui s'est tenue entre les musulmans et le ministère de l'éducation nationale n'a pas apaisé les tensions.** Paul Rabary demande à la communauté musulmane de doter ses écoles confessionnelles d'une direction nationale afin de faciliter les discussions et de veiller à l'application des programmes pédagogiques du ministère. Le ministre souligne qu'il n'est pas de sa compétence de s'immiscer dans l'organisation des écoles du dimanche pour les chrétiens ou des écoles du vendredi pour les musulmans. Si des écoles coraniques ont été fermées, c'est en raison du non-respect des programmes pédagogiques du ministère et de la place excessive accordée à l'enseignement du Coran.

**19/05 - Eradication du travail des enfants. Le département américain du travail accorde 4 millions de dollars au BIT** pour appuyer Madagascar dans la promotion d'une filière vanille durable, en particulier par la promotion du travail décent et l'éradication du travail des enfants dans la région Sava. En 2011, une étude initiée par BIT avait révélé l'existence du travail des enfants dans le secteur et les mauvaises conditions de travail des agriculteurs, facteurs affectant la compétitivité de la vanille malgache au niveau mondial. Le gouvernement et les opérateurs économiques, avec l'appui du BIT, ont signé en décembre 2015 un code de conduite pour la lutte contre le travail des enfants dans le secteur. Le gouvernement américain souhaite ainsi intensifier les actions déjà entreprises. Le projet intitulé « *Soutenir les acteurs de la vanille au bénéfice des enfants* » (Sava-Be) s'étendra sur une durée de quatre ans. Il sera mis en œuvre par le BIT, en partenariat avec le Sustainable vanilla initiative (SVI). Les parties prenantes (organisations d'employeurs et de travailleurs, opérateurs économiques et société civile) seront impliquées dans sa mise en œuvre.

**24/05 - 26 bébés âgés de moins de 18 mois sont écroués avec leurs mères à la maison centrale d'Antanimora, soit près du dixième des femmes détenues.** Ils devraient y rester jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge du jardin d'enfants - environ deux ans - au cas où leurs mères s'y trouveraient encore. Une fois cet âge atteint, l'enfant doit être entretenu par la famille ou des proches. Le cas échéant, il sera placé dans un centre d'accueil, en attendant la sortie de sa mère. Une situation qui serait toutefois assez rare. Parmi ces bébés, certains ont vu le jour en prison. La majorité des femmes détenues à Antanimora sont inculpées de vol et d'escroquerie. Bon nombre d'entre elles étaient domestiques. Depuis le mois de mars, les effectifs de femmes incarcérées est en augmentation. Elles sont actuellement de plus de 300, soit 10 % des effectifs. L'établissement est prévu pour n'accueillir que 800 détenus des deux sexes.

**29/05 - Les jeunes se jettent dans la prostitution. Les réseaux sociaux favorisent l'essor de cette activité.** Selon le rapport du réseau international Ecpat France 2016, la prostitution des mineurs s'est fortement développée à Madagascar, notamment chez les lycéens. L'activité s'est déplacée depuis 2013 de la rue vers les établissements de karaoké. Les réseaux sociaux deviennent un moyen de contact rapide. « *Les filles font une comparaison et désignent les clients* », notent les rapporteurs. Selon l'enquête menée, seulement un parent sur dix est au courant des activités de leur fille sur Facebook. La prostitution des garçons se développe également. « *Il y a une méconnaissance des lois. Nous avons commencé à former des hommes de lois dans les régions afin de les éclairer sur ces sujets* », indique une chargée de travail social à l'Ecpat.

## ► Médias, communication

**03/05 - L'animatrice radio Lalatiana Rakotondrazafy de Free FM juge favorablement l'arrivée d'Harry Laurent Rahajason, alias Rolly Mercia, à la tête du ministère de la communication.** Elle estime que le nouveau ministre pourrait prendre l'initiative d'une révision de la loi sur la cybercriminalité, jugée liberticide. Elle attend également de lui qu'il agisse en faveur de la liberté d'expression, en recul dans le dernier classement mondial de RSF.

<sup>3</sup> Cf. Revue de presse avril 2017 p.18

**04/05 - Code de la communication : le vice-président de l'Ordre des journalistes, Didi Ratsimbazfy, annonce la mise en place le mois prochain d'une « plateforme de dialogue »** qui aura pour mission d'examiner les différentes revendications des journalistes. Elle sera notamment composée des représentants des différentes associations du monde de la presse. Ses recommandations seront transmises à l'Assemblée nationale et au Sénat durant l'actuelle session parlementaire.

**Le Groupement des éditeurs de presse d'information multimédia continue d'exiger l'annulation du code de la communication** qu'il qualifie de « *code de la répression* ».

**06/05 - Fernand Cello, journaliste de la radio Jupiter d'Ilakaka, a été arrêté et conduit à Ihosy pour y être auditionné.** Cette arrestation intervient au lendemain de son « *ampamoaka* » ou déballage de dossiers sensibles sur une TV privée de la capitale, émission qui mettait en cause des autorités judiciaires et politiques de la région Ihorombe. L'intéressé, très actif sur *Facebook*, est connu pour ses fréquentes sorties médiatiques dénonçant des irrégularités dans l'exploitation du saphir de sa commune. Les charges qui pèsent sur lui, au nombre de sept, concernent des délits de droit commun, entre autres, vol de chéquier, faux et usage de faux, diffamation, dénonciation calomnieuse, atteinte à la sûreté publique. Le président de l'Ordre des journalistes (OJM), Gérard Rakotonirina, témoigne sa solidarité avec Fernand Cello. Il exhorte les autorités « *à respecter les droits de l'homme* », d'autant que l'état de santé du journaliste serait fragile. L'OJM fait savoir qu'il est « *en train de rassembler tous les renseignements autour de cette arrestation* », tout en invitant tous les confrères à respecter l'éthique et la déontologie dans l'exercice de leur fonction, l'Ordre est prêt à se mobiliser s'il s'avère que l'arrestation relève d'un délit de presse.

**09/05 - Fernand Cello placé sous mandat de dépôt en attendant son procès.** Pour l'heure, abus de confiance et vol de chèques sont les seuls motifs de son placement en détention. La défense a demandé une mise en liberté provisoire pour permettre au journaliste de suivre un traitement médical. Le procureur a déclaré que le mandat d'arrêt remonte à l'an passé mais n'avait pas été exécuté jusqu'ici.

**11/05 - RSF dénonce l'acharnement des autorités contre Fernand Cello.** L'organisation « *dénonce les pratiques des autorités qui préfèrent harceler un journaliste pour son travail d'enquête plutôt que de regarder en face les conflits d'intérêts et la corruption qui minent la nation. L'excèsif nombre de charges retenues contre le journaliste montre qu'il s'agit simplement de mettre un terme aux investigations d'un journaliste qui dérange parce qu'il touche juste. Nous demandons l'abandon des charges et la remise en liberté du journaliste.* Le communiqué de RSF rappelle le contexte de cette affaire : « *Fernand Cello a été interpellé alors qu'il sortait tout juste de la clandestinité qu'il avait rejoint en décembre 2016, après un violent raid de l'armée sur sa radio. Peu avant cette intervention militaire, qui s'était soldée par la confiscation de l'émetteur, le journaliste avait, à l'antenne et sur les réseaux sociaux, dénoncé une exploitation illégale de saphirs par l'entreprise minière Gondwana appartenant à des proches du pouvoir. Ces révélations, qui lui ont valu d'être menacé de mort, avaient conduit le journaliste à se réfugier dans la capitale. En août 2016 déjà, Radio Jupiter avait également été mise hors service par la compagnie locale d'électricité, Maherilla. Le fournisseur d'électricité avait coupé l'approvisionnement énergétique de la radio après la diffusion d'une émission du journaliste dénonçant la collusion financière entre l'entreprise et le maire d'Ilakaka. Le 21 avril dernier, le ministère des mines a finalement décidé de suspendre les activités de la société Gondwana pour non-respect des dispositions du Code minier. Encouragé par ce verdict, Fernand Cello avait repris plus ouvertement ses activités* ».

**17/05 - Le ministère de la communication affirme que Madagascar jouit de la liberté de la presse mais il met en garde la profession :** le non-respect de la déontologie et de l'éthique peut conduire les contrevenants à tomber sous le coup de la loi.

**12/05 - Le procureur d'Ihosy affirme que l'affaire Fernand Cello a été enregistrée fin 2016 et qu'elle n'a rien à voir avec ses récentes apparitions dans les médias.** Aucune des affaires pour lesquelles il est mis en cause n'a trait à un délit de presse. Arnaud, frère de Fernand Cello, serait recherché.

La banque BFV SG de Fianarantsoa a fait savoir qu'elle n'a pas été informée de la perte des chèques qui auraient été volés par le journaliste Fernand Cello. Aucune demande d'opposition ne lui a été transmise. Le ministère des mines a ordonné la suspension des activités de la compagnie minière Gondwana à Ilakaka pour non-respect des dispositions du code minier.

**16/05 - Amnesty International publie une « Action urgente »<sup>4</sup> pour exiger que Fernand Cello, puisse bénéficier immédiatement des soins médicaux adaptés à son état de santé.** L'ONG demande également que soient abandonnées toutes les charges retenues contre lui qui ont trait à l'exercice légitime

<sup>4</sup> <http://www.madagate.org/madagascar-informations-politiques/flash-infos/6313-madagascar-detained-journalist-fernand-cello-needs-proper-medical-care.html>

Version française : <http://p2.storage.canalblog.com/20/63/448497/115942128.pdf>

**de son droit à la liberté d'expression.** « À Madagascar, l'exercice de la liberté d'expression reste dangereux pour ceux qui osent parler de certains agissements, notamment en ce qui concerne le trafic de ressources naturelles et l'environnement. Ainsi, Clovis Razafimalala, défenseur de l'environnement, est actuellement en détention provisoire, où il a été placé après avoir dénoncé le trafic de palissandre », écrit Amnesty.

## **ÉCONOMIE - SOCIAL**

### **► Bois précieux, exploitations minières, trafics, environnement, foncier**

**03/05 - Bois de rose de Madagascar : la Chine, principale destination.** Plus de 95 % des bois précieux malgaches partent illégalement vers la Chine malgré l'interdiction complète de la Cites intervenue en 2013, selon un rapport du WWF publié en avril. Ce commerce a engendré un chiffre d'affaires de plus de 1,25 milliard de dollars sur trois ans. La Chine aurait reçu 50 000 tonnes de bois de rose exportés illégalement sur la période 2013-2016. L'exploitation forestière illégale dans les forêts humides de l'Atsinanana, qui abritent 12 000 espèces endémiques, dont le bois de rose et le bois d'ébène, serait à son paroxysme depuis une décennie. L'abattage illégal du bois de rose concernait 200 à 300 m<sup>3</sup> par jour dans les parcs nationaux de Masoala et de Marojejy. Le rapport révèle que les grands itinéraires de transit passent par Zanzibar, Mombasa, le Mozambique, le Sri Lanka, Singapour et Hong Kong, Zanzibar et Hong Kong constituant les principaux pays de blanchiment du bois de rose malgache. On évalue à environ 350 000 le nombre d'arbres, en particulier de bois de rose, abattus entre 2010 et 2015 dans les aires protégées, pour l'essentiel sur des sites relevant du patrimoine mondial. Depuis 2010, au moins un million de grumes, soit approximativement 150.000 tonnes, ont été exportées illégalement. En juin et juillet 2016, entre 60 et 100 tonnes de bois de rose auraient encore été exportées.

**20/05 - Bois de rose de Singapour - Le gouvernement s'engage enfin dans la poursuite des « complices locaux » de l'importateur.** Il a déposé une plainte contre X pour faux et usage de faux auprès du tribunal de première instance d'Antananarivo. « Nous avons constaté que le dossier utilisé dans cette affaire comportait de faux documents. Ce qui aurait permis l'exportation de ces bois », a soutenu une source auprès de la direction de la législation et du contentieux. Dans le cadre de son enquête et du procès, la justice singapourienne avait demandé aux autorités malgaches de confirmer ou non l'authenticité des documents produits par l'importateur Wong Wee Keong. La partie malgache avait tergiversé sur ce point : Il avait fallu attendre février 2016 pour avoir confirmation de l'illégalité de cette « autorisation ». Dans une lettre adressée au procureur général de Singapour, le premier ministre de l'époque, le général Jean Ravelonarivo, avait certifié que toute exportation de bois de rose est illégale depuis 2010. Pour mémoire, après quatre procès et deux acquittements, et malgré les tergiversations de la partie malgache, la justice singapourienne a condamné le 28 avril à trois mois de prison et à 500 000 dollars d'amende l'homme d'affaires Wong Wee Keong, DG de la société Kong Hoo, pour avoir importé du bois de rose malgache. Sa société est également condamnée à payer 500 000 dollars d'amende.

**04/05 - Le canadien Sherritt International réduit à 12 % sa participation dans le projet Ambatovy.** Il a conclu un accord de principe avec ses partenaires Sumitomo Holding et Korea Resources pour ramener celle-ci de 40 % à 12 %. Le projet pose à la compagnie des problèmes de retour sur investissement avec la chute, ces dernières années, du prix du nickel, qui a occasionné une perte de plus de 1,7 milliard de dollars en 2015. Sumitomo détenait 32,5 % dans le projet et Korea, 27,5 %. Malgré la réduction de sa participation, Sherritt continuera de financer le projet et demeurera l'opérateur jusqu'à 2024. Le projet Ambatovy est présenté comme le plus grand projet minier de Madagascar et porte sur un objectif de production annuelle de 60 000 tonnes de nickel, 5 600 tonnes de cobalt et 190 000 tonnes de sulfate d'ammonium, sur une période de 29 ans.

**04/05 - L'exploitation aurifère chinoise de Mahabako (district de Manakara) continue d'alimenter les controverses.** Les villageois font front commun contre ce projet minier malgré la volonté des autorités locales et du chef de région de collaborer avec l'exploitant. Selon *Free FM*, celles-ci tiennent un double langage et la population continue d'être mise à l'écart. Les habitants ont lancé un appel aux autorités pour leur demander de prendre leur défense.

**16/05 - Une pétition s'oppose à l'exploitation minière dans la commune d'Ambodilazana, district de Toamasina II.** 17 villages seront transformés en site d'exploitation de chrome par des firmes étrangères. Les villageois de six Fokontany de la commune ont déjà été expulsés de leurs habitations, contre une somme d'agent jugée dérisoire, accordée seulement à ceux qui veulent bien coopérer. Le chef de district, le député et les services du ministère appuient le projet. « Nos droits sont bafoués. Nous savons déjà que ces terrains seront stériles, une fois les exploitations minières achevées et on ne sait pas dans combien d'années ou de

*générations, cela va se faire. En outre, des problèmes d'accès à l'eau planent déjà », se plaignent les habitants.*

**04/05 - Le projet de nouveau code minier et pétrolier ne fait pas l'unanimité.** Plusieurs organisations de la société civile, dont l'Organisation de la société civile sur les industries extractives (OSCIE), le Club Développement et Éthique (CDE) et le projet Taratra de la Conférence des évêques de Madagascar, émettent des réserves par rapport à certains articles. Ils se déclarent opposés à sa prise en considération par les députés. Selon le CDE, le projet contient des points discutables. Il reproche notamment au document de ne contenir aucun article qui stipule que les permis d'exploitation ne peuvent être délivrés aux firmes étrangères si elles n'ont pas, au préalable, bénéficié d'un permis de recherche. Une situation qui pourrait générer d'importants préjudices, selon le groupe d'ONG. Serge Zafimahova du CDE indique que les parties prenantes ne sont pas d'accord avec le fait que les ristournes soient réservées aux collectivités d'exploitation et ne fassent pas l'objet d'une répartition entre les différentes parties concernées. Il considère aussi que la durée de validité des permis (40 ans) est excessive, de même que le périmètre autorisé. Pour les petites mines, les permis de recherche et d'exploitation ne devraient être accordés qu'aux nationaux. Aucune société de droit malgache n'aurait le droit d'effectuer des levées de fonds de capitaux étrangers. Transparency International note que le projet ne contient aucune donnée statistique précise. Le code minier en vigueur date de 2005. Début 2016, Hery Rajaonarimampianina avait annoncé que le nouveau texte entrerait en vigueur en fin d'année. Un retard causé par les longues discussions auquel le projet a donné lieu.

**17/05 - Expulsion manu militari d'une vingtaine de Sri-lankais.** « Cette ferme décision a été prise suite au fait qu'une bonne partie de ces gens utilisent leur visa touristique à des fins professionnelles. Le plus flagrant a été la descente de ces Sri-lankais à la carrière de Didy (Ambatondrazaka) en tant que collecteurs. Des Sri-lankais d'Illakaka sont aussi frappés par cette décision. Ils avaient utilisé leur autorisation d'achat pour la carrière de Didy alors que celle-ci ne concernait qu'Illakaka », explique à Midi un fonctionnaire du ministère de l'intérieur. Parmi les personnes concernées, quelques-unes ont déjà été incarcérées à Ambatondrazaka. La mesure entre dans le cadre des objectifs du ministère visant à mieux contrôler la présence d'étrangers sur le territoire, dont un certain nombre sont pourvus de faux visas ou ont fait usage de faux documents pour justifier leurs prolongations de séjour.

**27/05 - Madagascar a enregistré une exportation d'or de 900 kg au premier quadrimestre 2017 contre 587 kg pour la totalité de l'année 2016.** Ce résultat encourageant seraient dû à la mise en place de normes qui permet de limiter les exportations illicites.

**15/06 - 330 tortues protégées de Madagascar saisies par la douane de Kuala Lumpur en Malaisie.** Ces animaux rares avaient été embarqués sur un vol en provenance de Madagascar, probablement via Les Seychelles. La Malaisie est connue comme étant une plaque tournante du trafic d'espèces menacées vers l'Asie. Les tortues saisies vaudraient au total 277 000 dollars. Fin 2014, rappelle RFI, les douanes françaises avaient mis la main sur un chargement contenant 171 tortues étoilées, cachées au fond de six caisses.

**18/05 - En partance pour la Malaisie, 230 tortues ont été interceptées à l'aéroport d'Ivato** sur un vol de Kenya Airlines à destination de Nairobi. Le contrebandier, de nationalité malgache, est parvenu à s'enfuir.

**19/05 - Trois tortues Angonoka, espèce menacée d'extinction et endémique, décelées par le scanner de l'aéroport de Taiwan.** Un ressortissant malais qui les avait transportées est incriminé. Bien que la population de cette espèce ait été réduite à environ un millier d'individus au bout de plusieurs décennies de braconnages nourris par un incessant trafic à l'international, les pillages se poursuivent, malgré les mesures en vigueur.

**01/05 - L'inquiétant état des mangroves.** A Madagascar, il existe sept espèces de mangroves réparties inégalement sur le territoire, 98 % d'entre elles se situant à l'ouest de l'île. Ces mangroves sont une niche écologique unique pour le pays, ainsi qu'une barrière naturelle de protection du littoral. Cependant, avec l'élévation du niveau de la mer, le bétonnage et le recul des côtes ainsi que l'érosion due à la déforestation et aux événements météorologiques extrêmes, de plus en plus fréquents, la mangrove malgache a perdu 10 % de sa superficie en 40 ans. Une diminution alarmante, d'après les spécialistes. Mahajanga, Morondava et Toliara sont les trois villes où cet écosystème est le plus menacé, du fait des besoins en bois. Les mangroves peuvent être restaurées, à condition toutefois de bien choisir l'essence à replanter en fonction de la zone.

**06/05 - Pour contribuer à diminuer la déforestation, le programme de surveillance aérienne a effectué 88 survols dans 21 aires protégées depuis 2010.** Le programme de surveillance fait appel à un logiciel qui permet de réaliser le suivi des défrichements et des infractions à l'application de la loi. De 2012 à 2016 les défrichements annuels ont diminué de plus de 40 %, passant de 3 449 à 1 166 hectares.

**29/05 – Ampefy : suite à l'exécution d'un jugement de la cour d'appel relatif à un conflit foncier, 26 maisons ont été démolies.** 167 personnes sont directement concernées. 27 d'entre elles sont sans-abris, 27 habitent dans des logements partiellement démolis, 15 sont hébergées par le Fokontany et 85 chez leurs voisins ou leurs familles. Le litige, toujours non réglé, remonte à 1957. Le directeur régional du ministère de la population, de la protection sociale s'est rendu sur place pour lancer un appel au calme et à l'apaisement.

## ► Coopération, Banque mondiale

**04/05 - L'UE débloque une aide humanitaire de 6,2 millions d'euros** pour répondre aux besoins résultant du passage du cyclone Enawo et aux effets de la sécheresse sur l'insécurité alimentaire dans le Sud, en appui aux actions du PAM et de l'Unicef. Une partie de ces crédits est destinée à la prévention, à la réduction des risques de catastrophes naturelles et au renforcement de la résilience des communautés les plus vulnérables de la région Est.

**10/05 - En marge de la Journée de l'Europe, l'ambassadeur Antonio Benedito Sanchez a réitéré son engagement à vouloir accompagner le pays dans ses plus grands défis,** en l'occurrence le renforcement de la démocratie et l'organisation des élections acceptées par tous. « *Tous sans distinctions ni exclusions nous devons participer à combattre la pauvreté qui demeure à un niveau inacceptable, au renforcement de la démocratie toujours fragile, à la réconciliation nationale qui doit être ample et généreuse, à la relance de l'économie qui ne décolle que très lentement et ne bénéficie pas l'ensemble de la population, à lutter contre la corruption qui reste un fléau, à rétablir la confiance des investisseurs et opérateurs, et à l'organisation du prochain cycle électoral dans la liberté, la transparence et l'inclusivité* », a-t-il indiqué, ajoutant : « *L'UE continuera à déployer tous les moyens à sa disposition, dans le respect, sans imposition ni ingérence, mais sans indifférence. (...) La démocratie n'est jamais parfaite. Avec un nouveau cycle électoral participatif, libre et démocratique, c'est la seule manière d'avoir des ambitions et des programmes de développement et de croissance à plus long terme* ».

**15/05 - Dans son intervention sur YouTube, le président de la République a déclaré que la procédure de déblocage des financements par les bailleurs de fonds traditionnels est trop longue** et que dans la situation actuelle du pays Madagascar a le droit de se tourner vers d'autres partenaires financiers tels que la Chine.

**06/05 - Les Saoudiens appuient la réhabilitation de la RN5 reliant Soanierana-Ivongo à Vahibe.** Succédant à la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA) qui a octroyé un financement de 10 millions de dollars il y a quelques mois, les Saoudiens apportent une contribution de 14 millions de dollars avec des remboursements échelonnés sur 30 ans, qui ne débiteront qu'après un délai de 10 ans. « *L'objectif de ce projet est surtout de désenclaver les zones du nord-est et de les relier plus facilement au port de Toamasina* », souligne Gervais Rakotoarimanana, ministre des finances et du budget. L'achèvement des travaux est prévu pour mars 2019. Coût total : 83,85 millions de dollars, auxquels s'ajoute la contribution de l'Etat malgache à hauteur de 7,05 millions de dollars. En plus de la BADEA et du fonds saoudien, le fonds koweïtien pour le développement économique, le fonds d'Abu Dhabi pour le développement économique en Afrique apporteront également une contribution, pour un montant de 62 millions de dollars.

**09/05 - Appui de l'Australie au secteur minier.** Dans le cadre de sa coopération avec Madagascar, le pays apportera son appui en matière de renforcement de compétences des acteurs malgaches, entre autres des techniciens des ministères des mines et des finances, des représentants de la société civile et des ingénieurs des mines. L'Australie offrira également des bourses d'études et des stages pour des professionnels malgaches dans des universités de renom. En outre, indique le ministre des mines et du pétrole, Zafilahy Ying Vah, « *ce pays dispose d'un modèle de développement qui mérite d'être dupliqué à Madagascar. C'est la mise en compatibilité des trois secteurs, à savoir les mines, le tourisme et l'élevage extensif. De grands investisseurs miniers australiens s'intéressent aussi au pays. Une 3e grande mine est déjà en vue après Ambatovy et QMM. Il s'agit du projet d'exploitation minière de Toliara Sands.* Par ailleurs, annonce l'ambassadeur, « *L'Australie s'engage à accompagner des sociétés œuvrant à l'étranger. Un fonds pour des projets sociaux est entre autres alloué à la région de Tolagnaro avec la compagnie Rio Tinto. Et un partenariat avec le GI2Z est en cours pour préparer les communautés locales à accueillir le projet de Toliara Sands. (...) Bref, on est ici pour partager des expériences et ce, dans plusieurs domaines tels que les mines, l'éducation, la santé et la mise en compatibilité de ces trois secteurs* », a-t-il conclu.

**10/05 - 1 000 communes bénéficieront d'une aide pour la bonne gouvernance de la part de la Banque mondiale, pour un montant de 12 millions de dollars.** Ces communes devront satisfaire à plusieurs critères, dont l'emploi d'un comptable confirmé ou encore la possession d'un compte bancaire au nom de la

commune. Parallèlement, la Banque et la coopération allemande soutiennent un projet de réforme des mécanismes de transferts financiers aux communes pour permettre une décentralisation effective. « *Nous sommes un État décentralisé si on se réfère à la Constitution. Aussi, notre politique doit faire transparaître des efforts de développement équilibré entre les collectivités* », explique Max Rasendrasoa, spécialiste en finances publiques.

**11/05 - La Banque mondiale mène une consultation au niveau des régions pour la programmation des fonds octroyés à Madagascar**, d'un montant de 1,3 milliards de dollars pour les trois prochaines années, annoncés à la Conférence des bailleurs et investisseurs de décembre 2016. Ces consultations ont eu lieu avec le secteur privé, les dirigeants locaux, et la société civile.

**29/05 - La Banque mondiale prépare un plan de 46 millions de dollars au profit du système éducatif malgache.** « *Une grande partie des enseignants à Madagascar n'ont pas été formés académiquement et pédagogiquement* », note un représentant de l'institution. Sur les 10 000 enseignants non fonctionnaires recrutés par le ministère, 2,5 % seulement sont détenteurs des diplômes normalement requis. Le financement, attendu pour la fin de l'année, aura pour objectif le renforcement des capacités des enseignants et des directeurs d'établissements dans la gestion de leurs écoles. Un autre financement d'un montant de 55 millions de dollars est prévu pour soutenir l'apprentissage des enfants de 3 à 5 ans.

**15/05 - Marc Ravalomanana multiplie les contacts à l'extérieur.** L'ancien président effectue un nouveau voyage en Europe afin de trouver des partenaires pour la relance de son groupe Tiko. Après des rencontres avec des investisseurs à Hambourg et Frankfurt, il a mis le cap sur Amsterdam.

**26/05 - Le ministre chargé des projets présidentiels, de l'aménagement du territoire et des équipements, annonce avoir signé l'accord d'adhésion de Madagascar à la Banque asiatique d'investissement en infrastructures (AIIB).** L'exécutif estime que l'adhésion à l'AIIB renforcera la collaboration avec le gouvernement chinois.

## ► Divers

**04/05 - Une hausse progressive des tarifs envisagée par le nouveau DG de la Jirama.** Olivier Jaomiary priorise l'amélioration de la situation financière de la société d'Etat. La réduction des coûts et le relèvement graduel des tarifs entrent dans ce cadre. L'objectif est d'atteindre l'équilibre opérationnel en 2020. La Jirama est confrontée à une situation financière très difficile. Le budget de fonctionnement de la compagnie est dépendant des subventions étatiques. « *En 2014, la société a enregistré une perte de 800 milliards Ar, alors que depuis 2009 l'État ne cesse d'injecter des subventions* », indique Lantoniaina Rasoloelison, ministre de l'eau, de l'énergie et des hydrocarbures. Le nouveau DG compte sur une meilleure contribution de ses employés afin de fournir un service de qualité aux consommateurs. « *Le succès de la Jirama sera traduit comme celui du peuple malgache. Des réformes seront entreprises et celles-ci commencent en interne* », déclare-t-il. Hyacinthe Befeno Todimanana, membre du collège des conseillers économiques de Hery Rajaonarimampianina, a été élu président du CA de la société. Il succède à un autre proche de la présidence, Mohamed Rachidy.

**La plateforme de la société civile CCOC s'oppose formellement à une éventuelle privatisation de la Jirama** que pourrait décider le nouveau DG. Elle estime que celui-ci devrait se focaliser sur la recherche de solutions pérennes au lieu d'envisager de nouvelles hausses des tarifs. L'organisation note que « *rien ne justifie la hausse des tarifs de la Jirama* » sauf le fait que « *la Jirama a toujours été la vache à lait des dirigeants* ». Elle rappelle que 400 milliards Ar de subvention ont été consacrés cette année à la Jirama, « *soit l'équivalent de 96 % du budget de la santé* ».

**Tribune rappelle qu'à de nombreuses reprises la société civile a exigé en vain la transparence dans la gestion de la société**, notamment pour les contrats avec ses fournisseurs et ses partenaires. Les détournements en son sein, souvent dénoncés, n'ont jamais été sanctionnés. Aucun haut responsable n'a été traduit en justice.

**27/05 - L'entrée officielle de la compagnie Air Austral dans le capital d'Air Madagascar connaîtra un report de date.** Certaines sources affirment que l'apurement des passifs de la compagnie malgache retarde le dossier. Le gouvernement aurait des difficultés à trouver les moyens et le budget nécessaires pour éponger les dettes qualifiées par l'ancien directeur Gilles Filiatreault de « *colossales* ». Le remboursement de la totalité des dettes d'Air Madagascar retarde non seulement l'entrée d'Air Austral dans son capital mais aussi le décaissement de la deuxième tranche du fonds élargie de crédit (FEC) dans le cadre de l'accord avec le FMI. Le ticket d'entrée exigé d'Air Austral pour les 49 % du capital d'Air Madagascar s'élève à plus de 40 millions d'euros. Selon la presse réunionnaise, les investisseurs se montreraient réticents à investir dans une affaire où le gouvernement malgache garde la main, avec 51 % des actions.



**05/05 - Advance Cargo Declaration (ACD) : désaccord persistant entre l'Etat et le secteur privé.** Au nom de l'intérêt national, le pouvoir maintient la pression pour appliquer ce dispositif rejeté par l'ensemble des acteurs du secteur privé et contesté par les partenaires techniques et financiers. Les arguments de l'Etat n'ont pas varié. Seule concession : une proposition de mise en place d'un comité de suivi du contrat passé avec la très contestée entreprise adjudicataire du marché, l'ATPS. Pour le secteur privé, la démarche à suivre devrait être conforme aux termes de l'accord passé en 2016, qui prévoit la mise en place d'un système de sécurisation des ports avec une équipe composée de représentants de l'administration et du secteur privé, et dont la mise en œuvre au niveau national serait confiée à l'Agence portuaire et fluviale (APFM).

**08/05 - Les investissements directs étrangers (IDE) ont connu une hausse de 9,6 % au 1er trimestre 2017 par rapport à la même période de 2016.** Cette hausse a pour origine les investissements effectués par les entreprises franches de services et du textile ainsi que par les compagnies de télécommunication. Les centres d'appel et les services informatiques connaissent une forte croissance. Cette amélioration progressive du climat des affaires est un signal fort pour les investisseurs mais le tissu économique reste très fragile et le climat politique encore incertain.

**Madagascar figure désormais au 23<sup>e</sup> rang des pays africains les plus attractifs en termes d'investissement,** devant le Mali et le Bénin, selon l'indice d'attractivité de l'Afrique publiée par le cabinet Ernst & Young. Le Maroc occupe la 1<sup>ère</sup> place sur 46 pays, le Kenya et l'Afrique du Sud, exæquo, viennent aussitôt après. Intitulée « *Connectivity redefined* », cette étude évalue les progrès réalisés dans les domaines de la gouvernance, de la diversification, des infrastructures, des opportunités d'affaires, du développement humain, ainsi que la résilience probable des économies dans un contexte de fortes pressions macroéconomiques.

**09/05 - La révision à la hausse du taux directeur de la Banque centrale impactera fortement l'économie du pays. Elle risque, selon les spécialistes, de freiner les investissements.** La conjoncture de ces derniers mois a été marquée par une hausse du taux d'inflation et une surliquidité du secteur bancaire qui expliquent la décision de la Banque de Madagascar d'augmenter le taux directeur à 9 %. Les économistes font part de leur inquiétude et se disent surpris d'une telle décision alors que le gouvernement se mobilise pour relancer des investissements et tirer la croissance.

**29/05 - Les directions de douanes et des impôts identifient 70 entreprises à haut risque en raison de leurs fausses déclarations.** L'étude qu'elles ont conduite en 2015 porte sur 164 plus grands importateurs et 11 plus grands exportateurs. 70 entreprises, dont 28 œuvrent dans l'importation et 42 dans l'exportation, ont fait des déclarations qui ne sont pas identiques pour les impôts et pour le service des douanes. L'utilisation de fausse adresse et de fausse identité (prête-nom) est la fraude la plus fréquente. Ces 42 entreprises détiennent 85 % des marchés à l'exportation. Ces fraudes auraient lourdement pénalisé les rentrées fiscales. Le ministère des finances et du budget procèdera prochainement à une enquête par convocation des opérateurs

**29/05 - Le ministre du tourisme, Roland Ratsiraka, veut attirer les grands patrons de France et d'Europe vers la destination Madagascar, « l'île trésor », par le moyen du golf.** Le ministère co-organise avec « *Parcours Gourmand* » le 1er Trophée Golf Madagascar en Ile-de-France pour faire connaître le pays. Ce Trophée, prévu de se tenir annuellement, est censé, pour cette première édition, toucher 30 000 personnes ainsi que leur famille et plus de 100 000 dans trois ans. 200 chefs d'entreprises au moins sont ciblés par ce partenariat. Le ministre déclare qu'un hôtel 5 étoiles ouvrira bientôt du côté de Vohémar et sera en mesure d'héberger des milliardaires capables de déboursier plus de 3 000 euros pour une nuitée. Des guides touristiques ont été formés à l'accueil de ce public et la fédération des hôteliers a signé des conventions avec Assistance Plus pour le volet santé et évacuation sanitaire, indique *Tribune*.

**30/05 - Le PDG chinois de la sucrerie de Morondava, société d'Etat reprise en location gérance par Sucoma, (sucrerie de Complant de Madagascar) en 1997, va rouvrir ses portes.** Fermée depuis 2014, l'usine est dans un état de délabrement total. Seize experts chinois ont été dépêchés pour mener des évaluations techniques sur le site en vue du redémarrage. La capacité de production annuelle de Sucoma est évaluée à 15 700 tonnes. Avant son abandon, l'usine employait 700 permanents et 2 000 saisonniers. L'usine avait été mise à sac en 2014 par ses employés et une partie de la population manipulée par des politiciens. La grève des saisonniers, qui mettaient la pression sur la direction de l'entreprise pour devenir salariés à plein temps, s'est terminée par des scènes de pillage et des agressions contre des cadres de l'usine. L'émeute avait fait cinq morts dont trois membres des forces de l'ordre. Tous les stocks ont été pillés et l'usine a été livrée aux vandales. Les dégâts ont été évalués à 240 milliards Ar. Les Chinois avaient demandé en vain un dédommagement à l'Etat. Pour relancer l'usine, il va falloir trouver au moins 100 millions de dollars. Depuis la fermeture de l'usine, la ville est en proie à des problèmes d'insécurité dus au chômage et à la pauvreté. *L'Express* écrit : « *Pour une fois que les Chinois sont établis en bonne et due forme, créant des emplois et produisant du sucre pour la consommation locale et l'exportation, on les a chassés* ».

**17/05 - Université d'Antananarivo (Ankatso) : affrontements entre étudiants et forces de l'ordre.** Le mouvement de revendication qui a pris naissance à la faculté des sciences fait suite au constat de paupérisation et de dégradation de la situation des étudiants et de la vie pédagogique à l'université. Les manifestants réclament une table ronde pour discuter et trouver des réponses à leurs problèmes, notamment la hausse du coût de la vie et l'insuffisance des allocations d'équipement qu'ils perçoivent annuellement, ainsi que la mauvaise qualité des connexions Internet.

Les forces de l'ordre ont arrêté un étudiant suspecté d'avoir jeté des pierres sur la police. Un gendarme a été blessé. Une dizaine d'étudiants ont été interpellés à la sortie du campus. Au deuxième jour du mouvement, les présidents des associations pédagogiques dégagent toute responsabilité : ils affirment que des négociations ont été entamées avec le ministère de tutelle et les responsables de l'université et que de ce fait les manifestations auraient dû cesser.

**24/05 - Le Syndicat des enseignants-chercheurs (Seces) a suspendu toutes les activités pédagogiques** alors que se déroulent des examens semestriels. Il réclame l'application d'un décret de 2009 portant sur le paiement d'indemnités de logement et de résidence. L'État avait promis d'introduire ces indemnités dans la loi de finance 2017 mais il n'a pas tenu ses engagements. Des tentatives de négociation avec le ministère de l'enseignement supérieur ont échoué. Si la grève est confirmée, elle pourrait engendrer une fois encore le prolongement de l'année universitaire qui devrait normalement s'achever en décembre.

**26/05 - : 36 étudiants renvoyés de l'université d'Antananarivo.** Le conseil de discipline les a exclus de leur établissement respectif pour 3 ans et leur interdit toute inscription dans les universités publiques et autres rattachées aux universités. Fraudes, utilisation de faux diplômes, coups et blessures sur un opérateur, sont les motifs retenus pour motiver cette sanction.

**23/05 - Le syndicat des travailleurs malgaches (Fisemare) reçoit de plus en plus de plaintes de salariés** concernant notamment des heures supplémentaires obligatoires et non payées, des actes de harcèlement et des licenciements abusifs. Pour une magistrate spécialisée en droit du travail, « *vu la situation économique du pays, il est difficile pour l'État d'appliquer la loi à la lettre. Certains investisseurs n'hésiteront pas à menacer de plier bagages si on les soumet aux lois* », explique-t-elle.

**30/05 - Les douaniers lancent un mot d'ordre de grève d'avertissement de 48 heures.** Ils revendiquent entre autres le paiement du reliquat de trois ans de prime et l'annulation de l'appel à manifestation d'intérêt portant sur le recours à une société privée pour effectuer le contrôle à posteriori des produits importés. La négociation avec le gouvernement dure depuis 5 mois. Si les contacts en cours n'aboutissent pas, le mouvement pourrait reprendre début juin.

-----  
Taux de change au 30/05/17: 1 euro = 3478 Ariary

Sources : L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Madagascar Tribune.com, Newsmada (Les Nouvelles, Le Courrier, JdM, Reflet, Freenews), Les Décrypteurs, La Vérité, La Gazette 2GI, Madagascar Matin, Orange.mg, Actutana (Tananews), Madagate, Matv, Sobika, APOI, Indian Ocean Times, TGN (Moov), e-tropic.com, Madagascar Environmental Justice Network.